

RAPPORT SUR L'ÉTAT DU PARC MONUMENTAL FRANÇAIS

Composition du parc monumental, bilan sanitaire des immeubles classés au titre des monuments historiques et besoins en travaux



RAPPORT SUR L'ÉTAT DU PARC MONUMENTAL FRANÇAIS

Composition du parc monumental, bilan sanitaire des immeubles classés au titre des monuments historiques et besoins en travaux



Illustration page de couverture :
Eglise Saint Léger-MONHERME (08)
Cl. Lionel Dubois

Sommaire

1 - PREAMBULE-----	5
2 - BILAN SANITAIRE DU PATRIMOINE FRANÇAIS, UNE PRATIQUE EN EVOLUTION CONSTANTE-----	7
3 - CHAMPS D'ANALYSE-----	9
3-1 Ensemble du parc immobilier protégé	
3-2 Les monuments classés	
3-3 Les monuments classés, répartition par commune et par population	
3-4 Les monuments classés, différents types de propriétaire	
3-5 Typologie du parc monumental classé	
4 - QUELQUES INDICATEURS relatifs à la conservation du patrimoine monumental-----	21
4-1 Spécificité de la gestion du parc immobilier protégé au titre des Monuments historiques	
4-2 Données communes à tout le parc immobilier, protégé ou non	
4-3 La restauration du patrimoine, moteur de la connaissance et du progrès technique	
4-4 Des catégories de patrimoine très spécifiques	
4-4-1 Les vestiges archéologiques et les ruines	
4-4-2 Les fortifications et enceintes urbaines	
4-4-3 Les parcs et jardins	
5 - CRITERES D'ANALYSE-----	25
6 - BILAN 2007-----	27
6-1 Difficultés rencontrées	
6-2 Etat sanitaire et états de péril des monuments historiques classés	
6-2-1 Appréciation générale de l'état sanitaire des monuments historiques classés	
6-2-2 Appréciation de l'état de péril des monuments historiques classés	
6-2-3 Régime de protection des monuments historiques classés en état de péril	
6-3 Répartition géographique des monuments historiques en péril	
6-4 Besoins de travaux chiffrés	
6-4-1 Besoins de travaux chiffrés globalisés	
6-4-2 Besoins de travaux dans les monuments historiques classés en péril	
6-5 Répartition géographique des besoins de travaux chiffrés sur les monuments historiques classés	
6-5-1 Besoins globaux	
6-5-2 Besoins sur les monuments historiques globalement ou partiellement en péril	
6-6 Coût moyen par habitant des travaux sur les monuments historiques globalement ou partiellement en péril	
6-7 Mise en parallèle des bilans 2002 et 2007	
6-8 Synthèse	
7 - EVOLUTION DES MOYENS pour la conservation du patrimoine monumental français-----	55
7-1 Difficultés pour les maîtres d'ouvrage	
7-2 Difficultés pour la maîtrise d'oeuvre	
7-3 Difficultés pour les artisans et entreprises	
8 - L'IMPACT ECONOMIQUE DU PATRIMOINE-----	57
8-1 Une première approche à l'échelon national	
8-2 Une approche régionale globale en région Provence-Côte d'Azur	
9 - LE PATRIMOINE, NOUVEL ENJEU DE SOCIETE-----	61
9-1 Une vision renouvelée sur le patrimoine	
9-2 Le patrimoine comme lien social	
10 - CONCLUSION-----	63



Nacelle du pont transbordeur de Rochefort-Martrou (17) Cr.CRMH Poitou-Charentes

1 - PREAMBULE

La loi de finances pour 2007, dans son article 90, demande au ministre de la culture et de la communication de produire « *dans un délai de 9 mois... un rapport sur l'état du parc monumental français. Ce rapport est établi sur la base de critères définis au plan national par la direction du patrimoine et de l'architecture du ministère de la culture. Il évalue notamment le montant des investissements nécessaires à l'entretien et à la conservation des monuments classés ou inscrits. Il présente également la répartition régionale des besoins d'investissement.* ».

Cette demande du Parlement a été reprise dans le discours prononcé par Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le 17 septembre 2007, demandant à la ministre de la culture et de la communication, Madame Christine Albanel, « *de dresser rapidement un état sanitaire des monuments classés et inscrits* », en rappelant qu' « *Il ne sert à rien d'être fier de notre patrimoine français et de continuer à mégoter pour l'entretenir* ».

Elle vient à la suite de plusieurs rapports parlementaires rendus au cours des cinq dernières années, faisant état des difficultés récurrentes rencontrées actuellement dans la conservation du patrimoine monumental.

- le rapport du sénateur Yann Gaillard, rapport d'information sur sa mission de contrôle sur l'action en matière de patrimoine, déposé le 25 juillet 2002
- le rapport du député Christian Kert sur les techniques de restauration du patrimoine, déposé le 15 juin 2006
- le rapport d'information du sénateur Philippe Nachbar sur les Monuments historiques, déposé le 24 octobre 2006
- le rapport du député Christian Kert sur la conservation et l'entretien du patrimoine monumental, déposé le 19 décembre 2006

L'établissement du présent rapport s'appuie sur les bilans sanitaires mis en oeuvre de manière systématique depuis la fin des années 1970, et dont la réalisation a subi des évolutions méthodologiques régulières. De nouveaux critères d'appréciation ont été élaborés à l'occasion de ce rapport, qui permettront une meilleure approche prospective, liée à la révision des différents modes d'intervention dans la maintenance et la restauration de ce patrimoine.

Il prend en considération l'évolution du parc monumental protégé depuis les 10 dernières années, analysé selon les différentes catégories d'édifice, ses divers régimes de propriété et sa répartition régionale.

La gestion du patrimoine monumental relève d'une logique sensiblement différente de celle d'un parc immobilier ordinaire. Elle doit privilégier la préservation de son authenticité, et donc la pérennité de techniques et de savoir-faire traditionnels, tout autant que la recherche de techniques innovantes permettant à ce patrimoine de se maintenir au-delà des contraintes inhérentes au vieillissement des matériaux. Il a donc semblé intéressant d'apporter quelques considérations sur les grands cycles qui jalonnent la vie et la conservation de ces monuments, et fournissent des indicateurs utiles à l'appréciation des besoins d'investissement à long terme.

La gestion des crédits affectés à l'entretien et la conservation du patrimoine monumental protégé s'est heurtée ces dernières années à des difficultés qu'il n'est pas inutile d'évoquer, dans le domaine des flux et circuits financiers, des validations et approbations administratives, ainsi que dans leurs conséquences sur le déroulement des chantiers, la pérennité des savoir-faire techniques et intellectuels, tant au niveau des entreprises que des équipes de maîtrise d'oeuvre, de maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opération.

Au-delà des données comptables de la stricte activité de restauration du patrimoine, il convient de rappeler l'impact économique qu'elle représente, tant en termes de chiffre d'affaires, que d'emploi direct et indirect.

Enfin ce rapport ne saurait ignorer la place du patrimoine monumental dans notre société, dans l'identité nationale et locale, et son importance dans le développement du lien social entre toutes les composantes de la nation.



Ancienne abbaye de Cluny (71) Cl. Marc Botlan

2 - BILAN SANITAIRE du patrimoine monumental français, une pratique en évolution constante

Depuis l'avènement de la notion de « monument historique », la puissance publique s'est assignée la mission de « classer », de hiérarchiser et de chiffrer les besoins nécessaires à la conservation du patrimoine dont elle a estimé devoir assurer la transmission aux générations suivantes.

L'approche empirique a graduellement fait place à une méthodologie dans laquelle l'outil informatique a apporté des moyens d'analyse de plus en plus performants.

C'est en 1975, dans le cadre de l'ambitieuse action de *Rationalisation des choix budgétaires (RCB)*, qu'a été mise en place une première application informatique destinée à évaluer le bilan sanitaire du patrimoine monumental français et d'en chiffrer les besoins. Cette application fut le premier outil mis à la disposition des services déconcentrés, avant même la mise en place progressive de véritables outils de gestion.

Elle concernait uniquement les édifices classés parmi les monuments historiques, présentait un résumé documentaire très sommaire pour chacun d'eux, évaluait l'état sanitaire global de chaque édifice, selon quatre catégories (bon, passable, défectueux, et péril, affectés de pourcentages aboutissant graduellement au basculement dans la catégorie inférieure en l'absence de travaux), et chiffrait les travaux nécessaires à leur conservation.

Les monuments importants y étaient décomposés de façon empirique en parties constitutantes, permettant des évaluations spécifiques pour chacune d'entre elles.

Le fichier a été progressivement rempli, sur la base des informations recueillies auprès des services déconcentrés, des architectes en chef des monuments historiques, des services départementaux de l'architecture et des inspecteurs généraux des monuments historiques.

Les évaluations de travaux ont été fondées au départ sur de simples estimations, plus rarement sur des devis existants. La réforme du régime des travaux sur les monuments historiques de 1985, instituant les études préliminaires et préalables à la restauration des monuments classés, a permis d'affiner une partie des données disponibles, mais sans caractère systématique, en fonction des seules urgences ou opportunités de travaux sur les édifices.

L'actualisation des données, réalisée en général tous les deux ans, a peu à peu fiabilisé l'application. Elle donnait lieu à des synthèses régionales, établies par les services centraux, donnant une base de réflexion aux débats des réunions annuelles de programmation, et permettait notamment de dresser la liste des édifices présentant un état de péril, partiel ou total, sur lesquels devaient être concentrées les priorités.

Il convient de rappeler que cette application a été l'une des principales bases de réflexion dans l'élaboration des deux lois de programme concernant les monuments historiques en 1982 et 1988. Elle a également facilité l'élaboration et la négociation de plusieurs programmes importants dans le cadre de Contrats de Plan Etat-Régions, ou de programmes spécifiques à l'échelle du patrimoine de plusieurs grandes villes ou collectivités territoriales.

En dépit des progrès dans le domaine de l'informatique, l'outil avait peu évolué dans son concept jusqu'à la fin des années 1990, et fut alors considéré comme obsolète par nombre de régions. Son principal défaut était de livrer des chiffres bruts, sans possibilité de mise en perspective, ou de distinguer la rapidité d'évolution des situations, et de ne pouvoir apprécier ce qui relevait de la conservation du gros-œuvre (clos et couvert) ou de ce qui fait souvent l'intérêt majeur de l'élément patrimonial, à savoir le second oeuvre et le décor.

Les données disponibles ont permis l'élaboration de trois synthèses, la première réalisée en 1990, suivie par un *Bilan sanitaire du parc immobilier classé* réalisé en 1995, puis du *Rapport sur l'état sanitaire du parc immobilier classé au titre des Monuments historiques* publié en janvier 2003.

La mise en place de l'application informatique de gestion *Agrippa* au milieu des années 1990 rendait très souhaitable l'intégration d'un module documentaire et sanitaire pour chacun des monuments, supposant la refonte complète du Fichier sanitaire existant, devenu obsolète. Les données ont alors été reprises dans le nouveau fichier *Erostrat*, destiné à intégrer son contenu dans la nouvelle application en cours de développement *Agrégée*. Cette initiative doit ainsi aller au bout de la logique d'une gestion cohérente de l'ensemble de la chaîne opératoire, de l'initiative d'une protection juridique au titre des Monuments historiques jusqu'à l'enregistrement des travaux de restauration.

Le déploiement de l'application *Agrégée* doit fournir le cadre des données chiffrées telles que celles demandées par le Parlement. L'application sera en place dans l'ensemble des régions en 2008. Les données contenues dans le fichier *Erostrat* pourront être transférées dans l'application *Agrégée* le moment venu.

L'application *Agrégée* sera l'outil de mise en réseau des services régionaux, départementaux et centraux pour la gestion des monuments historiques dans leur globalité, qu'il s'agisse des immeubles, des objets mobiliers ou des orgues. Elle s'articule en cinq modules :

- *Unités de patrimoine*, contenant l'état descriptif de chaque élément concerné. Il intègre un domaine spécifiquement affecté au suivi de son état sanitaire, alimenté notamment par les fiches de visite, qui aboutit à une fiche de synthèse préconisant les mesures d'intervention susceptibles d'être prises en compte dans les prévisions annuelles de travaux des services départementaux de l'architecture et du patrimoine et la pré-programmation des directions régionales des affaires culturelles. Le croisement des informations recueillies permettra l'évaluation de l'état sanitaire global du patrimoine national.
- *Opérations*, qui est l'outil de planification des interventions
- *Contrôle scientifique et technique*, permettant le suivi des autorisations de travaux
- *Administration*, permettant de gérer les habilitations des utilisateurs, et les tables de références des autres modules
- *Outils*, contenant notamment une fonction d'alertes sur les différents modules.

Agrégée sera également mis en relation avec un ensemble d'autres outils et bases de données existantes, et un système d'information géographique, outil de visualisation cartographique.

Pour l'année 2007, le bilan est encore établi à partir de la base de données *Erostrat*.



Château d'Avesnes le sec (59) Cl. Yves Lescroart

3 - CHAMPS D'ANALYSE

La demande du Parlement concerne l'ensemble du parc monumental français. Les données actuellement réunies sont assez précises en ce qui concerne les édifices classés, mais n'ont pas le même degré d'exhaustivité pour les édifices inscrits. L'application Agrégée, qui prend en compte la gestion de ces deux catégories de patrimoine protégé, permettra dès l'an prochain d'affiner progressivement les données actuelles.

Les chiffres bruts concernant le patrimoine protégé au titre des monuments historiques méritent d'être commentés et rapportés à une réalité plus complexe.

3-1 Ensemble du parc immobilier protégé (classé et inscrit)

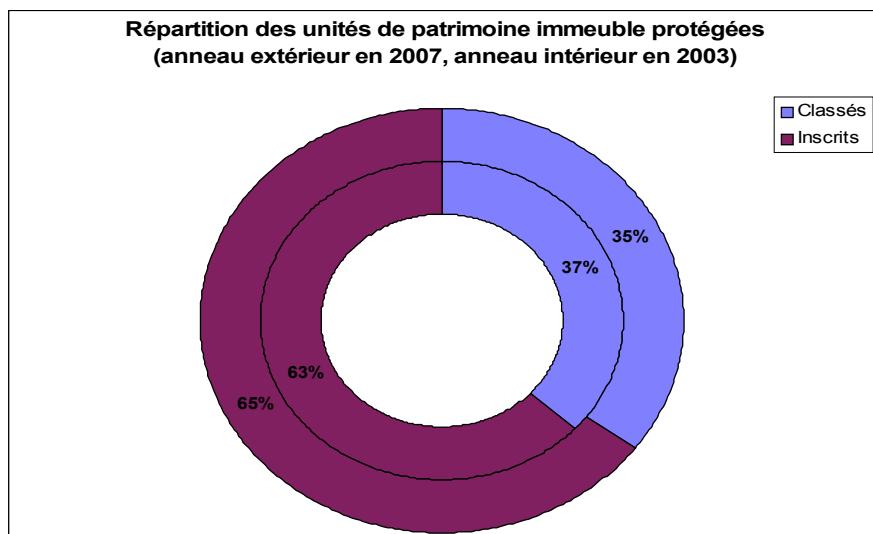
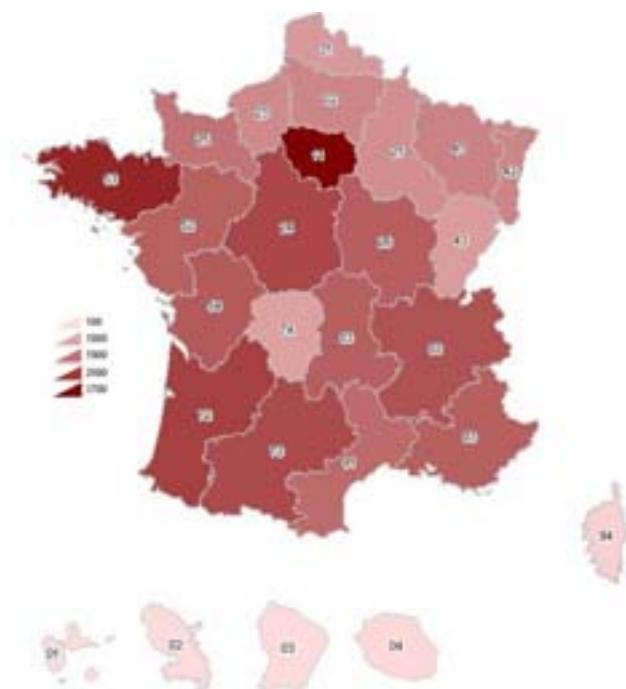


Illustration 1: Répartition des unités de patrimoine immeuble protégées

	Nbre de MH classés	Nbre de MH inscrits	Nbre de MH protégés
Année 2002	14 815	25 412	40 227
Année 2007	14 897	28 336	43 233

La comparaison entre 2002 et 2007 illustre la faible progression du nombre de monuments protégés, qui concerne essentiellement l'effectif des monuments inscrits.

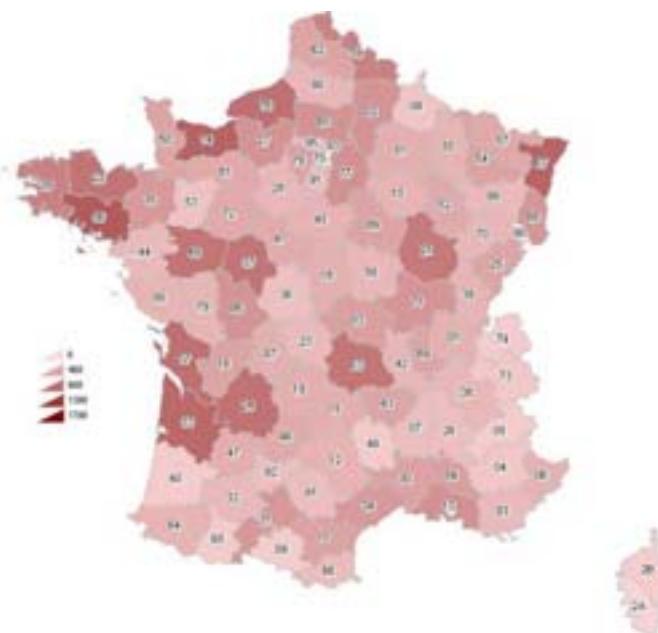


Carte 1: Nombre de monuments protégés par région (effectif régional total)

MH (classés ou inscrits)	MH (classés ou inscrits)	MH (classés ou inscrits)			
01 – Guadeloupe.....	63	25 – Basse-Normandie.....	1802	72 – Aquitaine.....	2621
02 – Martinique.....	74	26 – Bourgogne.....	2120	73 – Midi-Pyrénées.....	2453
03 – Guyane.....	80	31 – Nord-Pas-de-Calais.....	1168	74 – Limousin.....	1039
04 – Réunion.....	125	41 – Lorraine.....	1535	82 – Rhône-Alpes.....	2327
11 – Ile-de-France.....	3681	42 – Alsace.....	1486	83 – Auvergne.....	2111
21 – Champagne-Ardenne.....	1342	43 – Franche-Comté.....	1130	91 – Languedoc-Roussillon.....	1923
22 – Picardie.....	1479	52 – Pays-de-la-Loire.....	2086	93 – Provence-Alpes-Côte d'Azur..	2112
23 – Haute-Normandie.....	1426	53 – Bretagne.....	3072	94 – Corse.....	2112
24 – Centre.....	2498	54 – Poitou-Charentes.....	2195		

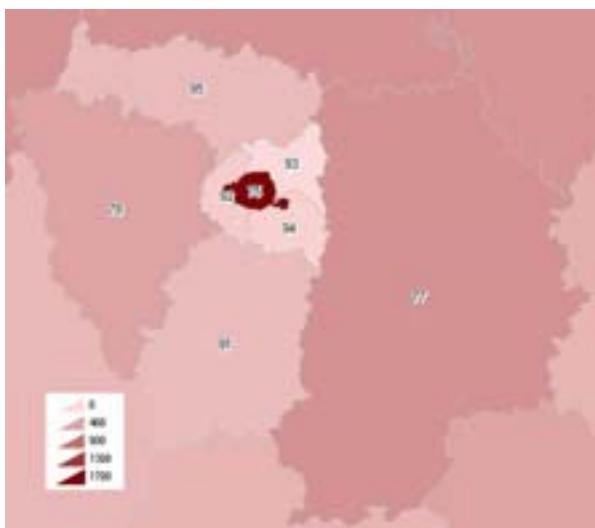
(Les numéros de repérage des régions sont les chiffres INSEE sauf pour les DOM)

Le patrimoine immobilier apparaît d'une forte densité parfaitement compréhensible en Ile-de-France. La densité constatée en Bretagne est essentiellement le reflet de l'importance de son patrimoine mégalithique préhistorique.



Carte 2: Répartition des monuments protégés par département

MH (classés ou inscrits)	MH (classés ou inscrits)	MH (classés ou inscrits)	MH (classés ou inscrits)
01 – Ain.....	360	24 – Dordogne.....	827
02 – Aisne.....	575	25 – Doubs.....	448
03 – Allier.....	490	26 – Drôme.....	256
04 – Alpes Haute Provence	198	27 – Eure.....	585
05 – Hautes-Alpes.....	160	28 – Eure-et-Loir.....	312
06 - Alpes Maritimes.....	358	29 – Finistère.....	715
07 – Ardèche.....	268	30 – Gard.....	471
08 – Ardennes.....	205	31 – Haute-Garonne.....	544
09 – Ariège.....	164	32 – Gers.....	303
10 – Aube.....	350	33 – Gironde.....	898
11 – Aude.....	457	34 – Hérault.....	538
12 – Aveyron.....	347	35 – Ille-et-Vilaine.....	537
13 – Bouches-du-Rhône.....	600	36 – Indre.....	262
14 – Calvados.....	932	37 – Indre-et-Loire.....	806
15 – Cantal.....	376	38 – Isère.....	314
16 – Charente.....	457	39 – Jura.....	330
17 – Charente-Maritime.....	840	40 – Landes.....	176
18 – Cher.....	372	41 – Loir-et-Cher.....	398
19 – Corrèze.....	375	42 – Loire.....	326
2A – Corse du Sud.....	104	43 – Haute-Loire.....	447
2B – Haute-Corse.....	157	44 – Loire-Atlantique.....	303
21 – Côte-d'Or.....	770	45 – Loiret.....	348
22 – Côtes-d'Armor.....	814	46 – Lot.....	407
23 – Creuse.....	295	47 – Lot-et-Garonne.....	382
		48 – Lozère.....	72
		49 – Maine-et-Loire.....	73
		50 – Manche.....	74
		51 – Marne.....	75
		52 – Haute Marne.....	76
		53 – Mayenne.....	77
		54 – Meurthe-et-Moselle.....	78
		55 – Meuse.....	79
		56 – Morbihan.....	80
		57 – Moselle.....	81
		58 – Nièvre.....	82
		59 – Nord.....	83
		60 – Oise	84
		61 – Orne.....	85
		62 – Pas-de-Calais.....	86
		63 – Puy-de-Dôme.....	87
		64 – Pyrénées-Atlantiques...	88
		65 – Hautes-Pyrénées.....	89
		66 – Pyrénées-Orientales....	90
		67 – Bas-Rhin.....	91
		68 – Haut-Rhin.....	92
		69 – Rhône.....	93
		70 – Haute-Saône.....	94
		71 – Saône-et-Loire.....	95
			411
			191
			159
			1682
			841
			597
			477
			326
			265
			258
			299
			497
			334
			572
			369
			305
			465
			35
			287
			158
			55
			128
			297



Carte 3: Répartition des monuments protégés en Ile-de-France

MH (classés ou inscrits)	MH (classés ou inscrits)
75 – Paris.....	1682
77 - Seine-et-Marne.....	597
78 - Yvelines.....	477
91 – Essonne.....	287
92 - Hauts-de-Seine.....	158
93 - Seine Saint-Denis.....	55
94 - Val-de-Marne.....	128
95 - Val-d'Oise.....	297

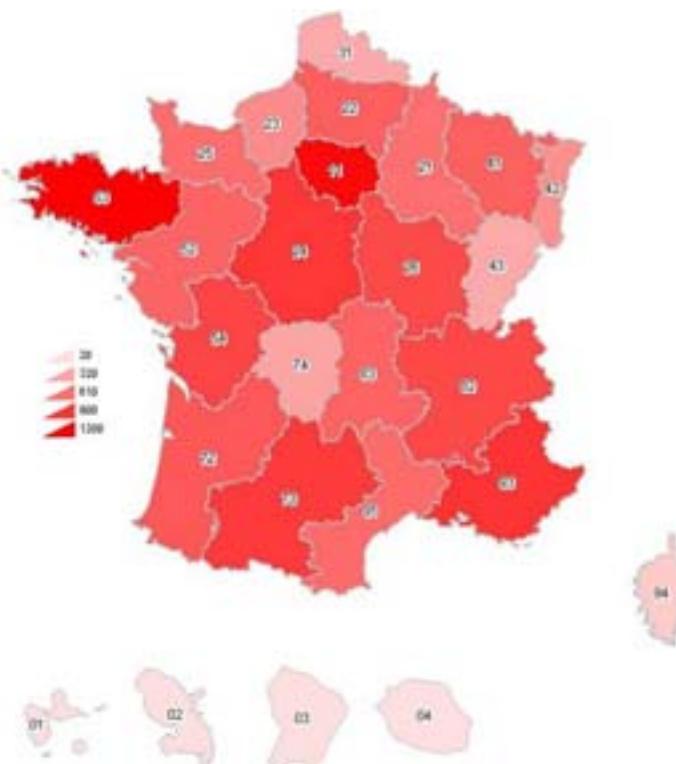
La plus forte concentration se situe à Paris. Après le Morbihan, riche de son patrimoine mégalithique, on trouve en deuxième et cinquième position les deux départements normands du Calvados et de la Seine-Maritime, au milieu desquels viennent prendre place le département du Haut-Rhin et trois départements du sud-ouest, la Gironde, la Charente-Maritime et la Dordogne.

3-2 Les monuments classés

Date de la première protection MH (classement ou inscription)							
non précisée	au XIX ^{ème}	avant 1925	avant 1950	avant 1975	avant 2000	au XXI ^{ème}	total
2428	1860	3292	2616	1500	3099	102	14897

Tableau 1: Nombre de classements par tranches chronologiques

Historiquement, les périodes qui ont connu les plus fortes croissances du nombre de classements sont les décennies 1910-1919 (avec 1450 classements), 1920-1929 (1866 classements), et les années quatre-vingt (1442 classements), avec un net ralentissement au cours des dernières années.

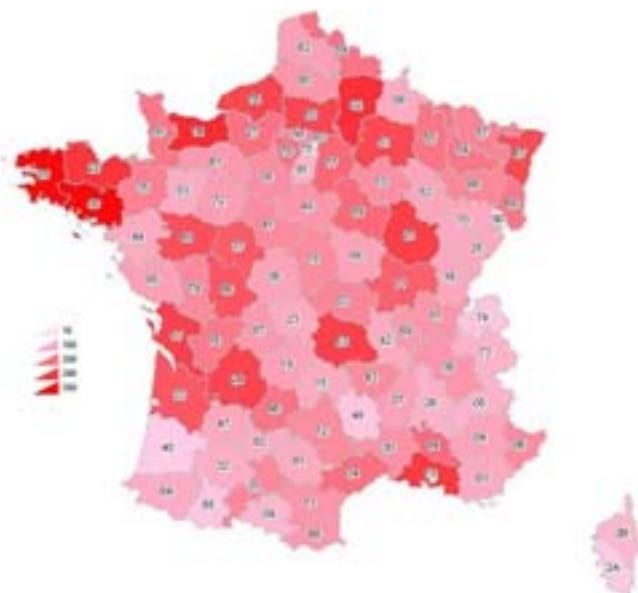


Carte 4: Nombre de monuments classés par région (effectif régional total)

MH classés	MH classés	MH classés			
01 – Guadeloupe.....	28	25 – Basse-Normandie.....	616	72 – Aquitaine.....	736
02 – Martinique.....	21	26 – Bourgogne.....	810	73 – Midi-Pyrénées.....	888
03 – Guyane.....	26	31 – Nord-Pas-de-Calais.....	302	74 – Limousin.....	336
04 – Réunion.....	22	41 – Lorraine.....	686	82 – Rhône-Alpes.....	816
11 – Ile-de-France.....	1147	42 – Alsace.....	437	83 – Auvergne.....	672
21 – Champagne-Ardenne.....	604	43 – Franche-Comté.....	303	91 – Languedoc-Roussillon.....	640
22 – Picardie.....	696	52 – Pays-de-la-Loire.....	670	93 – Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	920
23 – Haute-Normandie.....	457	53 – Bretagne.....	1198	94 – Corse.....	120
24 – Centre.....	910	54 – Poitou-Charentes.....	836		

Les numéros de repérage des régions sont les chiffres INSEE sauf pour les DOM

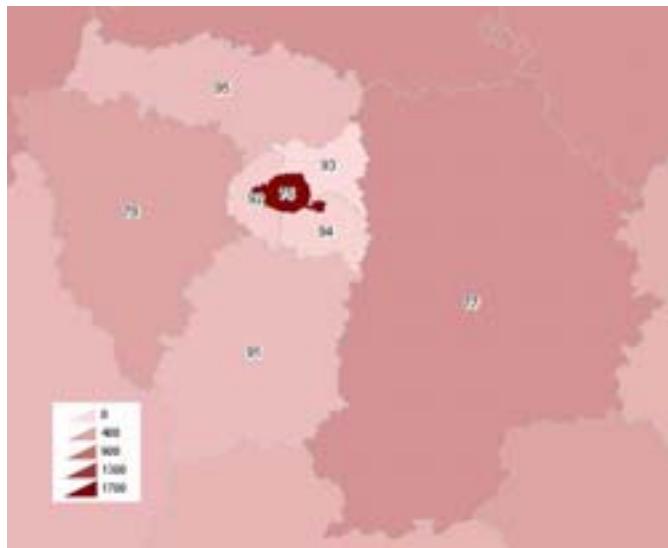
Exception faite de l'Ile-de-France et de la Bretagne d'une part, de la Corse et des départements d'Outre-mer d'autre part, il faut noter les chiffres relativement équilibrés du nombre de monuments classés, de 920 en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 303 en Franche-Comté.



Carte 5: Répartition des monuments classés par département

MH classés	MH classés	MH classés	MH classés
01 – Ain.....133	24 – Dordogne.....264	48 – Lozère.....51	72 – Sarthe.....117
02 – Aisne.....302	25 – Doubs.....100	49 – Maine-et-Loire.....247	73 – Savoie.....82
03 – Allier.....159	26 – Drôme.....84	50 – Manche.....182	74 – Haute-Savoie.....52
04 – Alpes Haute Provence 106	27 – Eure.....192	51 – Marne.....261	75 – Paris.....383
05 – Hautes-Alpes.....83	28 – Eure-et-Loir.....143	52 – Haute Marne.....105	76 – Seine-Maritime.....265
06 – Alpes Maritimes.....146	29 – Finistère.....368	53 – Mayenne.....94	77 – Seine-et-Marne.....210
07 – Ardèche.....112	30 – Gard.....136	54 – Meurthe-et-Moselle.....184	78 – Yvelines.....189
08 – Ardennes.....95	31 – Haute-Garonne.....153	55 – Meuse.....186	79 – Deux-Sèvres.....152
09 – Ariège.....76	32 – Gers.....89	56 – Morbihan.....369	80 – Somme.....131
10 – Aube.....143	33 – Gironde.....237	57 – Moselle.....162	81 – Tarn.....95
11 – Aude.....134	34 – Hérault.....193	58 – Nièvre.....111	82 – Tarn-et-Garonne.....93
12 – Aveyron.....147	35 – Ille-et-Vilaine.....167	59 – Nord.....187	83 – Var.....98
13 – Bouches-du-Rhône.....285	36 – Indre.....110	60 – Oise.....263	84 – Vaucluse.....202
14 – Calvados.....308	37 – Indre-et-Loire.....229	61 – Orne.....126	85 – Vendée.....114
15 – Cantal.....95	38 – Isère.....130	62 – Pas-de-Calais.....115	86 – Vienne.....236
16 – Charente.....177	39 – Jura.....101	63 – Puy-de-Dôme.....272	87 – Haute-Vienne.....127
17 – Charente-Maritime.....271	40 – Landes.....41	64 – Pyrénées-Atlantiques....93	88 – Vosges.....154
18 – Cher.....147	41 – Loir-et-Cher.....150	65 – Hautes-Pyrénées.....50	89 – Yonne.....205
19 – Corrèze.....112	42 – Loire.....95	66 – Pyrénées-Orientales....126	90 - Territoire de Belfort....7
2A – Corse du Sud.....46	43 – Haute-Loire.....146	67 – Bas-Rhin.....255	91 – Essonne.....87
2B – Haute-Corse.....74	44 – Loire-Atlantique.....98	68 – Haut-Rhin.....182	92 – Hauts-de-Seine.....53
21 – Côte-d'Or.....274	45 – Loiret.....131	69 – Rhône.....128	93 – Seine Saint-Denis.....21
22 – Côtes-d'Armor.....294	46 – Lot.....185	70 – Haute-Saône.....95	94 – Val-de-Marne.....47
23 – Creuse.....97	47 – Lot-et-Garonne.....101	71 – Saône-et-Loire.....220	95 - Val-d'Oise.....157

On y retrouve en grande partie les caractéristiques du parc protégé dans son ensemble, indiquant une relative homogénéité dans la répartition entre monuments classés et inscrits sur l'ensemble du territoire.



Carte 6: Répartition des monuments classés en Ile-de-France

MH classés	MH classés
75 – Paris..... 383	92 - Hauts-de-Seine..... 53
77 - Seine-et-Marne..... 210	93 – Seine Saint-Denis..... 21
78 – Yvelines..... 189	94 - Val-de-Marne..... 47
91 – Essonne..... 87	95 - Val-d'Oise..... 157

3-3 Les monuments classés, répartition par communes et population

Communes	Nb de communes	Nb de communes avec monument classé	Taux de communes avec monument classé
< 200 hab	10873	1206	11,1%
< 500 hab	10824	1948	18,0%
< 2000 hab	10539	2816	26,7%
< 10000 hab	3488	1406	40,3%
< 20000 hab	426	222	52,1%
< 50000 hab	293	186	63,5%
>= 50000 hab	96	84	87,5%
Total bilan 2002	36539	7868	21,5%
< 200 hab	10592	1184	11,1%
< 500 hab	10718	1904	17,7%
< 2000 hab	10768	2829	26,2%
< 10000 hab	3702	1456	39,3%
< 20000 hab	471	248	52,6%
< 50000 hab	317	188	59,3%
< 100000 hab	74	61	82,4%
> 100000 hab	37	36	97,3%
Total bilan 2007	36679	7905	21,5%

Tableau 2: Ventilation des monuments classés par tranche de population des communes

Commune	Nb de communes	Nb de monuments classés	Taux de monuments classés par tranche
< 200 hab	10873	1512	10,2%
< 500 hab	10824	2497	16,9%
< 2000 hab	10539	4137	27,9%
Sous total 1	32236	8146	55,0%
< 10000 hab	3488	2995	20,2%
Sous total 2	35724	11141	75,2%
< 20000 hab	426	781	5,3%
< 50000 hab	293	964	6,5%
>= 50000 hab	96	1929	13,0%
Total bilan 2002	36539	14815	100,0%
< 200 hab	10592	1467	9,85%
< 500 hab	10718	2449	16,44%
< 2000 hab	10768	4141	27,80%
Sous total 1	32078	8057	54,08%
< 10000 hab	3702	3038	20,39%
Sous total 2	35780	11095	74,48%
< 20000 hab	471	870	5,84%
< 50000 hab	317	906	6,08%
< 100000 hab	74	544	3,65%
> 100000 hab	37	1482	9,95%
Total bilan 2007	36679	14897	100,0%

Tableau 3: Taux de monuments classés par tranche de population des communes

Comparaison effectifs de communes (total communes et communes pourvues de MH classés) et effectifs de MH classés (en 2007)

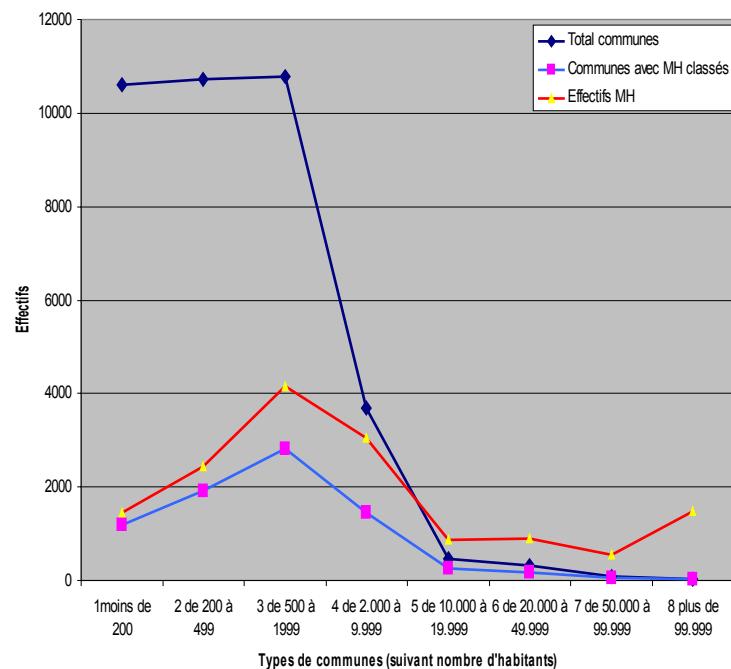


Illustration 2: Comparaison effectifs de communes total communes et communes pourvues de MH classés et effectifs de MH classés (en 2007)

La recherche s'est affinée depuis le bilan 2002, en prenant en compte les communes de plus de 100 000 habitants.

En résumé, près d'une commune française sur cinq abrite au moins un monument historique classé. Près de 6 000 communes de moins de 2 000 habitants abritent au moins un monument historique classé. A l'inverse, 129 villes de plus de 50 000 habitants n'ont aucun monument classé. On constate également que plus des trois quart du parc immobilier classé est localisé dans des communes de moins de 10 000 habitants, et que plus de la moitié de ce même parc est situé dans les communes de moins de 2 000 habitants.

3-4 Les monuments classés, différents types de propriétaires

Répartition du parc classé par types de propriétaires (2007)

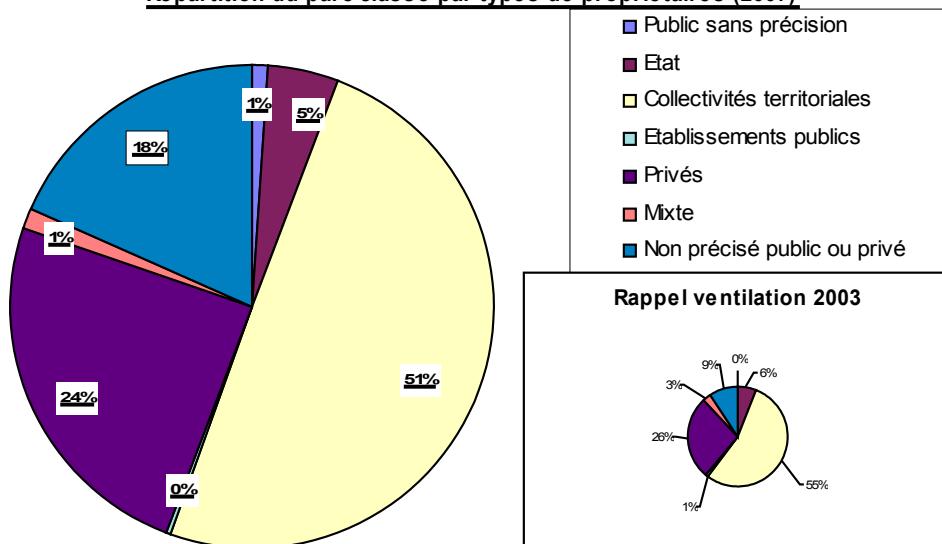


Illustration 3: Répartition du parc classé par type de propriétaire

3-5 Typologie du parc monumental classé

	Bilan 2003	Bilan 2007
Lieux de culte et de dévotion (églises, temples, synagogues,...)	5377	36,30%
Châteaux, résidences et hôtels particuliers	2124	14,30%
Mégalithes, édicules et patrimoine funéraire	1923	13,00%
Habitat et logement	1508	10,20%
Établissements monastiques	761	5,10%
Sites et ensembles urbains	622	4,20%
Architecture militaire	462	3,10%
Équipements collectifs et établissements administratifs	448	3,00%
Sites et vestiges archéologiques	419	2,80%
Parcs, jardins et sites naturels	314	2,10%
Divers	298	2,00%
Ouvrages du génie civil, infrastructures et réseaux	246	1,70%
Architecture industrielle (liée à la production)	140	0,90%
Architecture rurale (fermes, établissements agricoles,...)	93	0,60%
Commerces et services (hôtels, restaurants,...)	80	0,50%
Totaux	14815	100,00%

Tableau 4: Typologie du parc classé

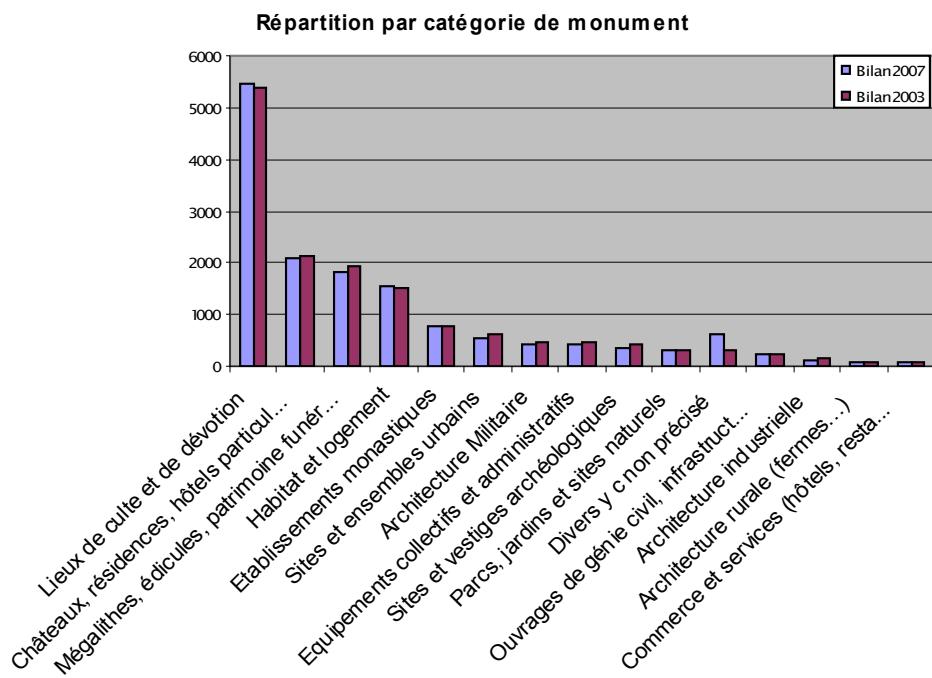
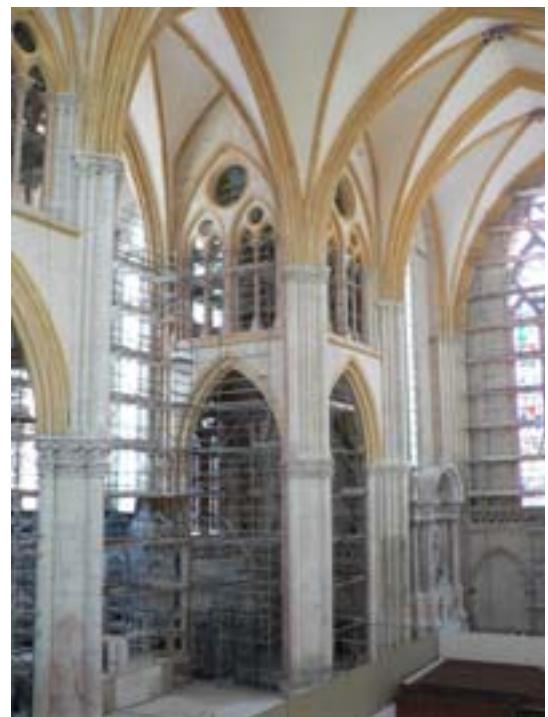


Illustration 4: Répartition par catégorie de monument

La comparaison entre 2002 et 2007 doit être abordée avec nuances.

L'effectif monumental a certes progressé modérément, notamment dans le nombre de parcs et jardins, des édifices de l'habitat et du logement, des lieux de culte et de dévotion, mais aussi par le chiffre des « édifices divers », relevant pour nombre d'entre eux des nouvelles catégories de patrimoine protégé.

On sera surpris de trouver certains chiffres en diminution entre 2002 et 2007: c'est le résultat du regroupement de plusieurs édifices ou de plusieurs parties constitutantes en une seule unité patrimoniale, ainsi que du retour de quelques monuments inscrits dans l'effectif correspondant, après correction des données.



Ancienne cathédrale de Toul (54) cl. P.Y.Caillault

4- QUELQUES INDICATEURS relatifs à la conservation du patrimoine monumental classé au titre des monuments historiques

4-1 Spécificité du parc immobilier protégé

La gestion d'un parc immobilier ordinaire intègre des données conduisant à sa révision périodique, voire à son renouvellement à long terme, incluant notamment la notion d'amortissement.

Toute autre est la logique inhérente au patrimoine monumental, qui a vocation à conserver sa matérialité originelle, élément essentiel de son authenticité.

4-2 Données communes à tout parc immobilier, protégé ou non

Pourtant, on ne saurait oublier que les monuments, comme l'ensemble de tout parc immobilier, sont confrontés à quelques échéances « naturelles » issues du phénomène de la vétusté :

- la durée de vie d'une toiture réalisée dans les règles de l'art peut être estimée à environ 100 ans,
- la mise en plomb d'un vitrail doit être renouvelée tous les 150 ans,
- la peinture des huisseries doit être renouvelée tous les 10 ans,
- une flèche de pierre nécessite un échafaudage et restauration complète tous les 100 ans au minimum,
- etc...

Une approche quantitative très sommaire des surfaces ou éléments concernés pourrait un jour apporter de nouvelles données utiles à l'évaluation des besoins réguliers et constants découlant de la stricte maintenance ou conservation de ces monuments actuellement protégés.

Exemple :

Si l'on considère, de manière totalement théorique sur les quantitatifs et les estimatifs

- que la moyenne des surfaces de toiture par monument historique est de 1000 mètres carrés,
- que le coût moyen au mètre carré, tous matériaux confondus, est de 500 €
- que le parc monumental est composé d'environ 40 000 édifices,
- que la durée de vie d'une toiture est de 100 ans

le simple renouvellement des toitures, réparti de manière parfaitement régulière au fil des ans représente un besoin de :

$$\frac{1\ 000 \text{m}^2 \times 500 \text{ €} \times 10\ 000 \text{ monument}}{100 \text{ ans}} = 50\ 000\ 000 \text{ € par an.}$$

Le même exercice peut être fait sur d'autres indicateurs de simple vétusté.

Mais sur ces cycles ordinaires viennent bien évidemment interférer les moments d'intense activité de plusieurs périodes comme les reconstructions à l'issue des guerres, qui génèreront des pics de besoins dans le domaine de la restauration. La même réflexion chronologique devra également prendre en compte les événements climatiques comme celui de la tempête du 26 décembre 1999.

De manière moins évidente, mais tout aussi utile, la même approche sommaire pourrait être faite sur les décors, avec un coefficient multiplicateur dans le cas des édifices accessibles au public, dont on peut aujourd'hui mesurer l'« usure » consécutive à la fréquentation, et proportionnelle à son importance.

4-3 La restauration du patrimoine – moteur de la connaissance et du progrès technique

Au-delà de ce socle des besoins premiers s'ajoute celui de l'approfondissement de la connaissance des monuments, de leurs caractères spécifiques, générant le souhait de leur mise en évidence auprès des publics. La restauration induit également une recherche constante de la préservation de l'authenticité, qui conduit à des avancées technologiques et scientifiques, à des progrès constants qui justifient les efforts conduits pour conserver des chefs d'œuvre de notre production artistique, générateur de nouvelles avancées.

4-4 Des catégories de patrimoine très spécifiques

La gestion de la conservation de quelques catégories de patrimoine très spécifiques mérite d'être évoquée, en parallèle avec l'évaluation de leur état sanitaire.

4-4-1 Les vestiges archéologiques et les ruines

Cette catégorie, qui a pour finalité de demeurer en l'état, a souvent été protégée à ce titre, en qualité de témoin de l'histoire ou de l'art. Et, sauf cas particulier, elle a vocation à rester en cet « état transitoire à vocation pérenne ». Sa conservation repose non pas sur des restaurations périodiques, mais sur une maintenance régulière, dès lors qu'une mise en état de conservation minimale a été réalisée.

4-4-2 Les fortifications et enceintes urbaines

Les enceintes urbaines représentent, dans les villes ou communes - parfois de très faible importance - des sujets de préoccupation majeurs. Leur conservation, parfois rendue particulièrement complexe par la présence de multiples propriétaires, relève d'une même approche. Les estimations avancées pour évaluer le coût de la restauration de ces enceintes, souvent partiellement démantelées, n'ont pas de véritable sens. La conservation de ces enceintes, à l'issue d'une mise en état de conservation minimale, relève elle aussi d'une maintenance annuelle attentive.

Les fortifications et citadelles, qui ponctuent les anciennes lignes de défense du pays ou des provinces, présentent également une problématique assez voisine. Il est rare que des ouvrages complexes et importants puissent être considérés en chacune de leurs parties comme en parfait état de conservation. De même, l'estimation de leur restauration complète n'a guère de signification.

4-4-3 Les parcs et jardins

Les deux catégories qui précèdent rejoignent d'une manière assez imprévue la logique de conservation des parcs et jardins. Elle repose en effet sur les mêmes principes, à savoir l'établissement de véritables « plans de gestion » permettant à ce patrimoine de se régénérer au fil des ans, sans remise en cause drastique ponctuelle, garant du maintien de leur authenticité.

L'accent mis depuis plus d'un quart de siècle sur la protection et la conservation des parcs et jardins correspond à une sensibilité nouvelle en matière de patrimoine, que le ministère de la culture a contribué pour une large part à éveiller et développer. En retour, cette catégorie conduit à une réflexion nouvelle sur la notion de monument historique, qui ne relève plus uniquement de la simple pérennité de l'objet inerte, bâti ou enfoui. Il prend désormais en compte un patrimoine vivant, qui arrive un jour à sa pleine maturité, s'épanouit, entre en sénescence, meurt, mais se régénère en un nouveau cycle de vie.

Dans chacune de ces trois catégories, il convient donc de bien distinguer ce qui relève :

- de la mise en état de conservation minimale
- de la remise dans l'état de référence sur lequel a été fondée sa protection juridique, qui suppose parfois des investissements importants
- de la maintenance et l'entretien, qui suppose des moyens plus modestes, mais d'une parfaite régularité sous peine de perdre le bénéfice de l'investissement initial.



Château de Bazeilles (08) Cl. Lionel Dubois

5- CRITERES D'ANALYSE

Les éléments du parc monumental classés parmi les Monuments historiques ont été analysés en fonction de critères permettant d'apprécier aussi objectivement que possible leur état sanitaire. Le présent bilan est cependant établi sur les données brutes fournies par les directions régionales des affaires culturelles, sans procéder au lissage qui aurait pu estomper les différences d'approche d'un même édifice sous les regards distincts des personnels d'origines et de compétences variées. Des grilles d'analyse plus fines pourront être étudiées dans l'élaboration des fiches de visite et de synthèse à mettre en place dans l'application Agrégée.

Ont donc été retenues les notions suivantes :

- Bon état sanitaire
- Etat sanitaire passable
- Etat sanitaire défectueux
- Situation de péril

affectées chacune d'une appréciation sur la vitesse lente, rapide, accélérée ou stationnaire, permettant une mise en perspective à moyen et long terme sur le devenir de ce patrimoine, et les besoins nécessaires à sa conservation et à sa mise en valeur.

L'étude de 2007 prend en compte le patrimoine des départements d'Outre-Mer, ce qui constitue un progrès indéniable par rapport à celle de 2003.



Villa Cavrois à Croix (59) Cl. Yves Lescroart

6- BILAN 2007

6-1 Difficultés rencontrées

Elles tiennent pour l'essentiel à la disparité des réponses aux questionnaires fournies par les services déconcentrés dans le cadre de l'enquête conduite par la Direction de l'architecture et du patrimoine.

L'appréciation de l'état de conservation des monuments ainsi que les perspectives d'évolution recèle en outre une part de subjectivité optimiste ou pessimiste dont on peut penser que les effets s'annulent au niveau national.

Lorsque les réponses s'appuient sur les résultats d'études préalables ou préliminaires, celles-ci sont le fruit de commandes qui bien évidemment sont différentes dans la définition du programme ou de l'objectif, et échappent à la normalisation, quelles que soient les améliorations apportées par la réforme du régime des travaux mise en place en 1985.

Pour une faible part de l'ensemble, l'état sanitaire de quelques monuments est resté lacunaire : l'évaluation des besoins a été exprimée dans ce cas sous la forme de moyennes tirées de la proportion d'édifices concernée par ces lacunes.

La lecture de ce rapport peut susciter des interrogations en comparant le nombre d'édifices classés mentionnés en 2003 par rapport à celui de 2007 dans chaque région. Ils correspondent bien sûr aux nouvelles protections juridiques depuis cette date, mais aussi à la globalisation des données afférentes à un monument unique, antérieurement dispersées sur divers éléments du même ensemble monumental, dispersion fondée sur la succession de divers actes de protection. A cela s'ajoute la requalification d'un certain nombre de monuments, soigneusement documentés, considérés comme classés jusqu'alors, et qui ont rejoint l'effectif des édifices inscrits après vérification de leur régime de protection.

Il s'agit bien d'indéniables progrès dans la connaissance du patrimoine protégé et de son état de conservation. Les difficultés rencontrées s'atténuent progressivement, avec l'achèvement de la mise en place de la nouvelle application Agrégée.

6-2 État sanitaire et états de péril des monuments historiques classés

6-2-1 Appréciation générale de l'état sanitaire des monuments historiques classés

État	Nombre de monuments	
	Bilan 2003	Bilan 2007
État non précisé au niveau du monument	5878	4006
Bon état sanitaire	2820	3318
État sanitaire passable	3616	4139
État sanitaire défectueux	1862	2805
- dont évolution accélérée	64	100
En situation de péril	639	629
- dont évolution accélérée	66	143
Total	14815	14897

Tableau 5: État sanitaire des monuments

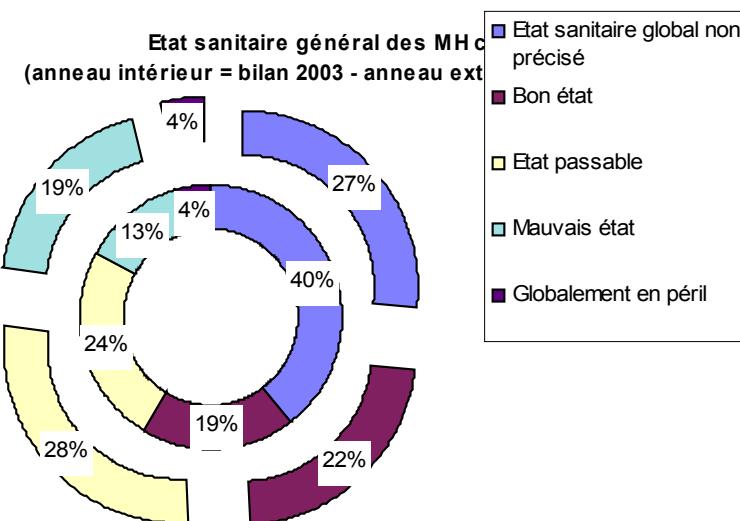


Illustration 5: État sanitaire des monuments classés

La comparaison entre 2002 et 2007 fait apparaître une nette amélioration de la connaissance de l'état sanitaire du parc, qui passe de 60% à 73%, qui a permis d'affiner notamment les résultats.

Cette meilleure connaissance fait que l'effectif des monuments considérés en bon état passe de 19% à 22%, mais en revanche les états défectueux (de la notion de « mauvais état » à celle de « péril ») passent de 32% à 41% .

6-2-2 Appréciation de l'état de péril des monuments historiques classés

	Bilan 2002	Bilan 2007
Monuments globalement en péril	703	629
Monuments partiellement en péril	2064	2215
Total monuments en péril	2767	2844
Monuments hors péril	12048	12053
Total	14815	14897

Tableau 6: Monuments classés en péril et hors péril

Etat de péril déclaré ou imminent des MH classés
Péril imminent = MH globalement en mauvais état évoluant très rapidement

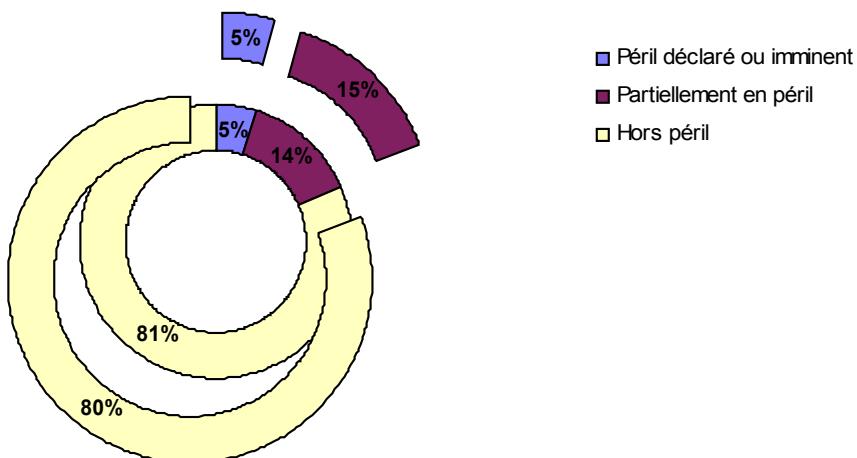


Illustration 6: État de péril des monuments classés

Il faut distinguer dans l'effectif des monuments en péril ceux qui ne sont que partiellement touchés par cette notion, de loin les plus nombreux. On doit cependant noter une diminution sensible des monuments globalement en péril, résultat des campagnes de travaux menées au cours des dernières années. En revanche des périls nouveaux sont signalés sur un nombre plus important de monuments, entraînant une légère baisse de l'effectif global de monuments hors de péril.

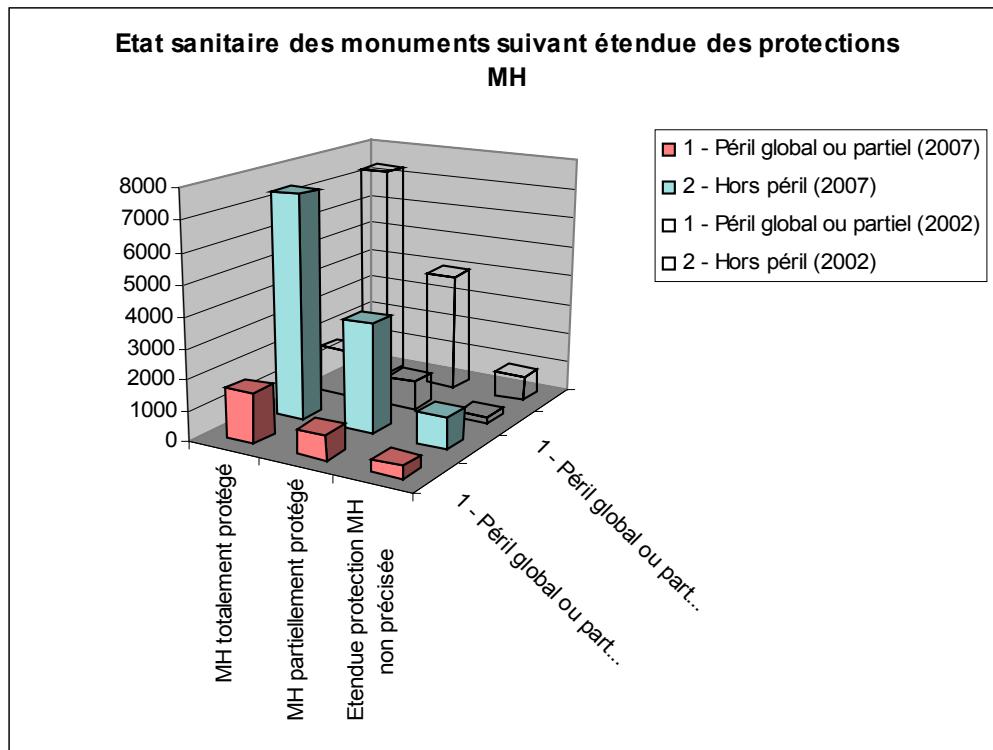


Illustration 7: Etat de péril des monuments classés réparti par étendue de protection

6-2-3 Régime de propriété des monuments classés en état de péril

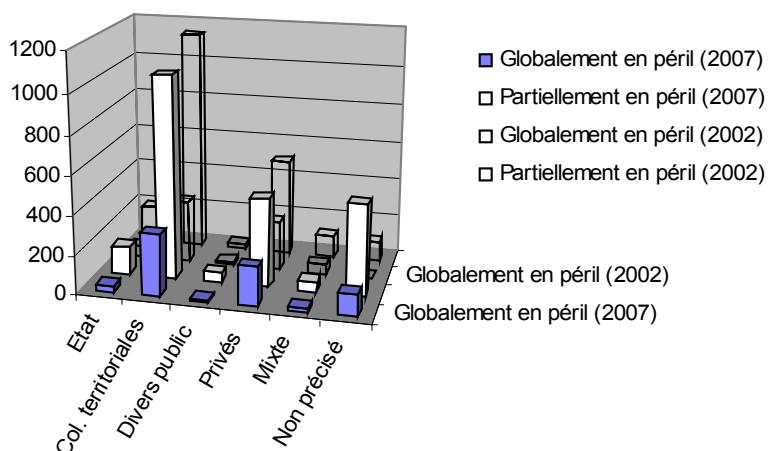


Illustration 8: État de péril des monuments classés répartis par types de propriétaire

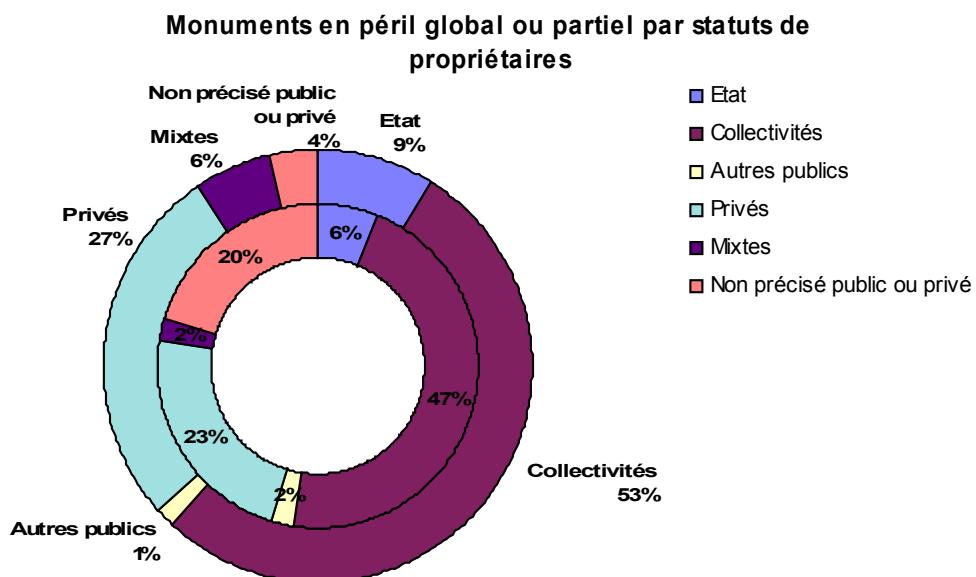


Illustration 9: Répartition des monuments classés en péril, ventilée par statut de propriétaire

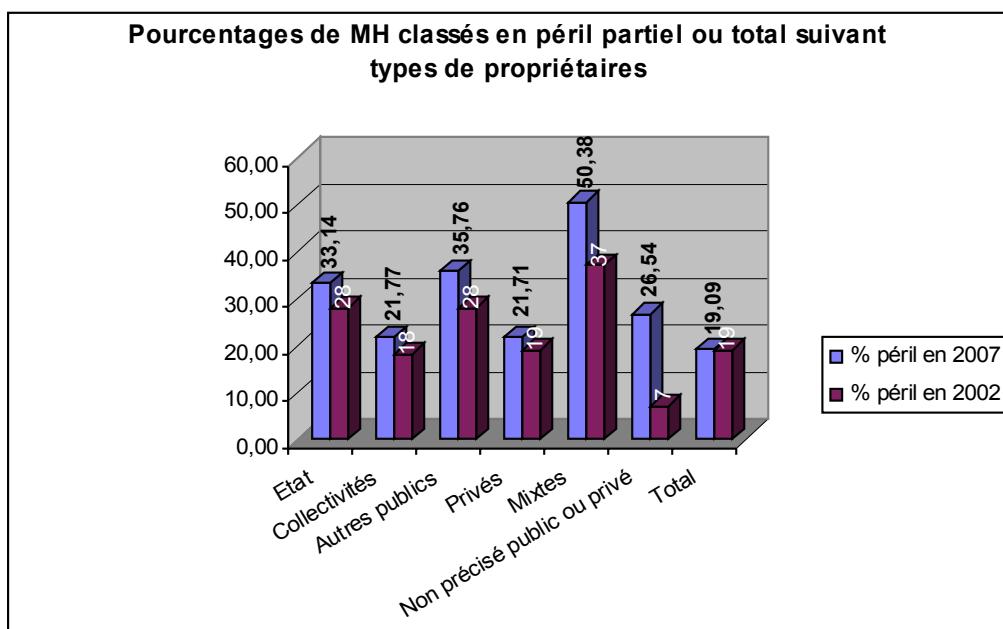


Illustration 10: Taux de péril par catégorie de propriétaire des monuments classés

L'évolution des données de 2002 à 2007 fait apparaître:

- une aggravation importante des périls sur les monuments appartenant à l'Etat,
- une aggravation réelle mais moins sensible sur le patrimoine privé et sur les monuments des collectivités territoriales.

Ces résultats doivent néanmoins être tempérés par le fait de la meilleure connaissance des monuments et le glissement de certains monuments dans la catégorie des propriétés mixtes ou autres propriétaires publics.

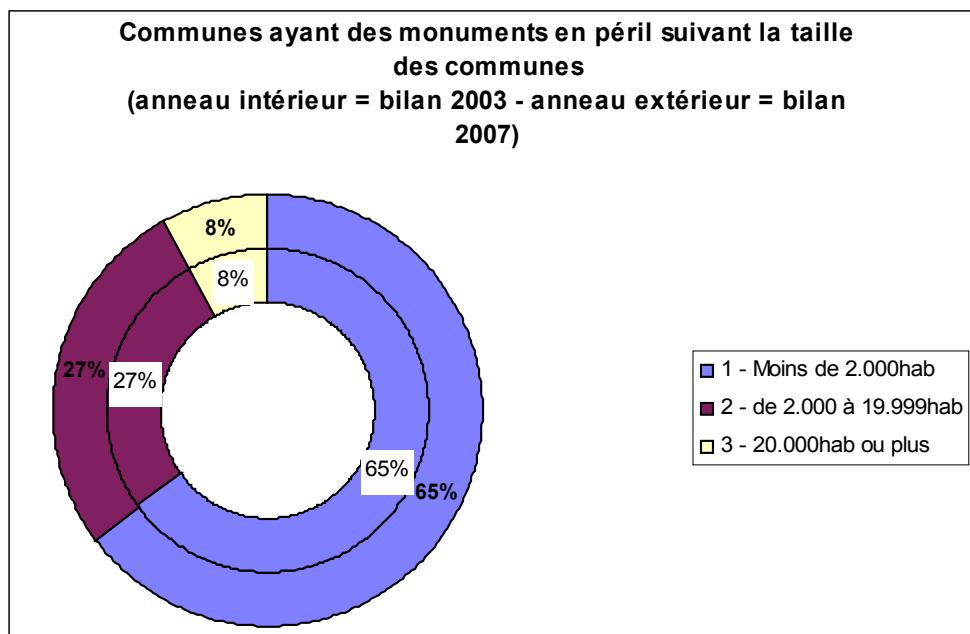


Illustration 11: Communes ayant des monuments en péril suivant la taille des communes

La situation entre 2002 et 2007 est restée stationnaire. Elle est cependant très préoccupante, dans la mesure où 65% des monuments en péril se situent dans des communes de moins de 2 000 habitants, particulièrement démunies en moyens de financement et de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opération.

	En péril	Nombre total	Taux de péril
Ensemble urbain (village, bourg...)	0	4	0,00%
Ensemble monumental	651	2229	29,20%
Edifice	941	3825	24,60%
Bâtiment	1100	7126	15,40%
Edicule	75	1631	4,60%
Total bilan 2002	2767	14815	
Ensemble urbain (village, bourg...) et Ensemble monumental	660	2254	29,28%
Edifice	995	3846	25,87%
Bâtiment	1119	7164	15,61%
Edicule	70	1633	4,28%
Total bilan 2007	2844	14897	

Tableau 7: Monuments classés en péril triés par importance

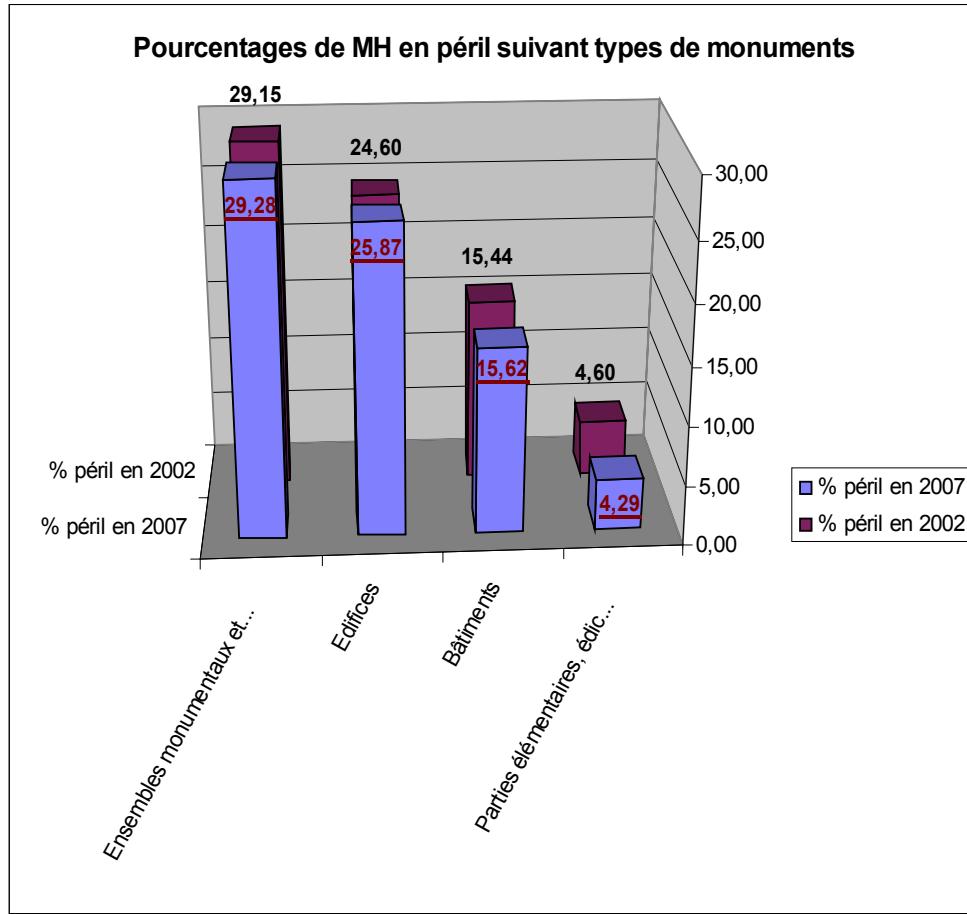
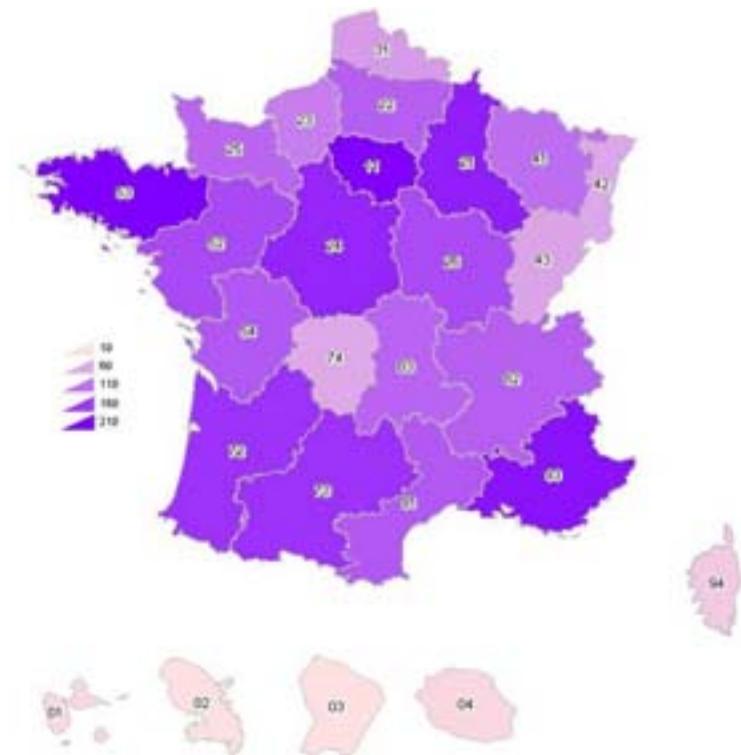


Illustration 12: Taux de péril selon l'importance du monument

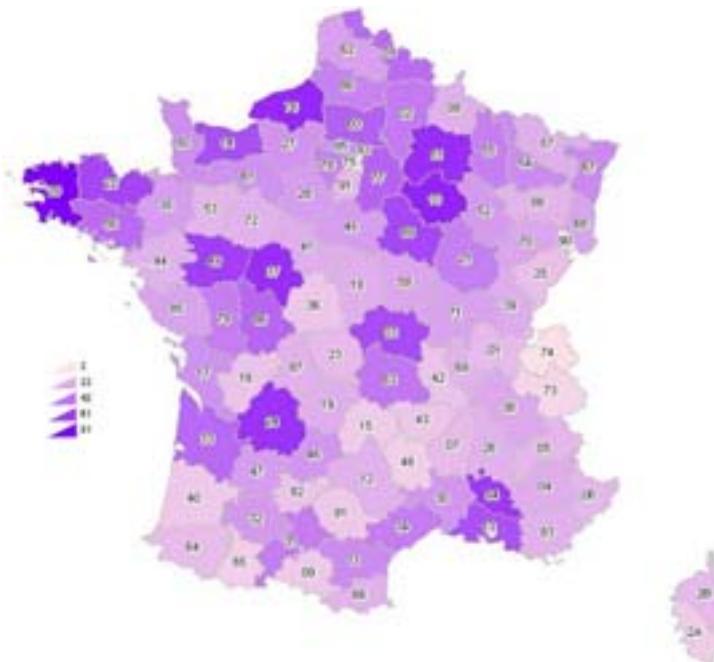
6-3 Répartition géographique des monuments historiques en péril



Carte 7: Nombre de monuments classés globalement ou partiellement en péril par région

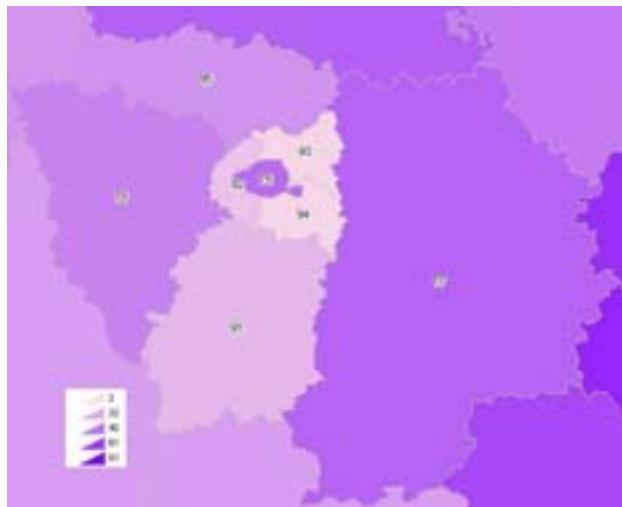
MH classés	MH classés	MH classés			
01 – Guadeloupe.....	14	25 – Basse-Normandie.....	117	72 – Aquitaine.....	163
02 – Martinique.....	7	26 – Bourgogne.....	142	73 – Midi-Pyrénées.....	163
03 – Guyane.....	7	31 – Nord-Pas-de-Calais.....	70	74 – Limousin.....	58
04 – Réunion.....	15	41 – Lorraine.....	110	82 – Rhône-Alpes.....	123
11 – Ile-de-France.....	206	42 – Alsace.....	59	83 – Auvergne.....	119
21 – Champagne-Ardenne.....	182	43 – Franche-Comté.....	63	91 – Languedoc-Roussillon.....	130
22 – Picardie.....	123	52 – Pays-de-la-Loire.....	143	93 – Provence-Alpes-Côte d'Azur..	192
23 – Haute-Normandie.....	97	53 – Bretagne.....	209	94 – Corse.....	28
24 – Centre.....	175	54 – Poitou-Charentes.....	129		

Les numéros de repérage des régions sont les chiffres INSEE sauf pour les DOM)



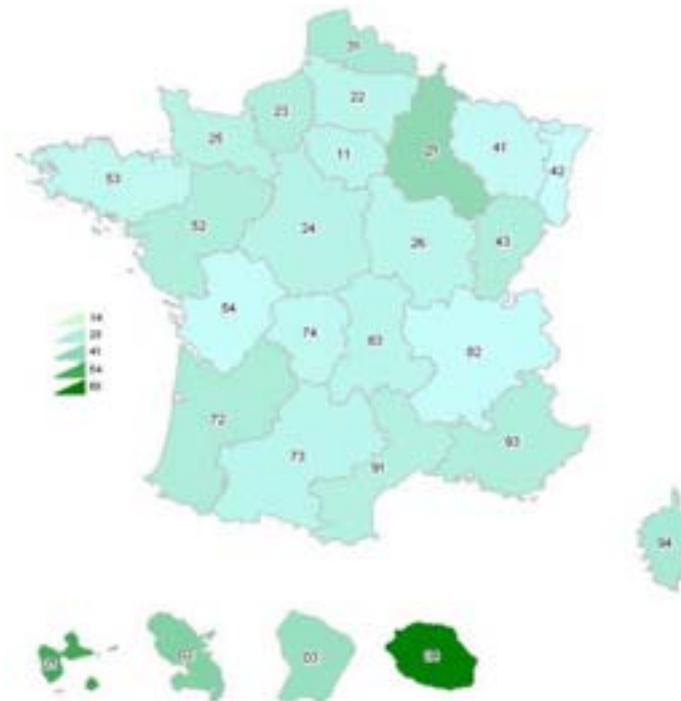
Carte 8: Nombre de monuments classés globalement ou partiellement en péril par département

MH classés	MH classés	MH classés	MH classés
01 – Ain.....	17	24 – Dordogne.....	63
02 – Aisne.....	39	25 – Doubs.....	48 – Lozère.....
03 – Allier.....	55	26 – Drôme.....	15
04 – Alpes Haute Provence	22	27 – Eure.....	50 – Maine-et-Loire.....
05 – Hautes-Alpes.....	18	28 – Eure-et-Loir.....	20 – Manche.....
06 - Alpes-Maritimes.....	18	29 – Finistère.....	30 – Marne.....
07 – Ardèche.....	17	30 – Gard.....	51 – Meurthe-et-Moselle.....
08 – Ardennes.....	21	31 – Haute-Garonne.....	52 – Haute Marne.....
09 – Ariège.....	12	32 – Gers.....	53 – Mayenne.....
10 – Aube.....	68	33 – Gironde.....	54 – Morbihan.....
11 – Aude.....	33	34 – Hérault.....	55 – Moselle.....
12 – Aveyron.....	20	35 – Ille-et-Vilaine.....	56 – Nièvre.....
13 – Bouches-du-Rhône.....	53	36 – Indre.....	57 – Nord.....
14 – Calvados.....	54	37 – Indre-et-Loire.....	58 – Oise
15 – Cantal.....	11	38 – Isère.....	59 – Orne.....
16 – Charente.....	14	39 – Jura.....	60 – Pas-de-Calais.....
17 – Charente-Maritime.....	31	40 – Landes.....	61 – Puy-de-Dôme.....
18 – Cher.....	21	41 – Loir-et-Cher.....	62 – Pyrénées-Atlantiques...
19 – Corrèze.....	21	42 – Loire.....	63 – Hautes-Pyrénées.....
2A – Corse du Sud.....	11	43 – Haute-Loire.....	64 – Vaucluse.....
2B – Haute-Corse.....	17	44 – Loire-Atlantique.....	65 – Vendée.....
21 – Côte-d'Or.....	37	45 – Loiret.....	66 – Haute-Vienne.....
22 – Côtes-d'Armor.....	57	46 – Lot.....	67 – Haute-Saône.....
23 – Creuse.....	17	47 – Lot-et-Garonne.....	68 – Rhône.....
			69 – Haut-Rhin.....
			70 – Saône-et-Loire.....
			71 – Yonne.....
			72 – Territoire de Belfort....
			73 – Bas-Rhin.....
			74 – Hauts-de-Seine.....
			75 – Seine-Saint-Denis....
			76 – Seine-Maritime.....
			77 – Val-de-Marne.....
			78 – Val-d'Oise.....
			79 – Yvelines.....
			80 – Deux-Sèvres.....
			81 – Tarn.....
			82 – Tarn-et-Garonne.....
			83 – Var.....
			84 – Vendée.....
			85 – Vaucluse.....
			86 – Yonne.....
			87 – Haute-Vienne.....
			88 – Vosges.....
			89 – Territoire de Belfort....
			90 – Essonne.....
			91 – Hauts-de-Seine.....
			92 – Seine-Saint-Denis....
			93 – Val-de-Marne.....
			94 – Val-d'Oise.....
			95 – Yvelines.....



Carte 9: Nombre de monuments classés globalement ou partiellement en péril en Ile-de-France

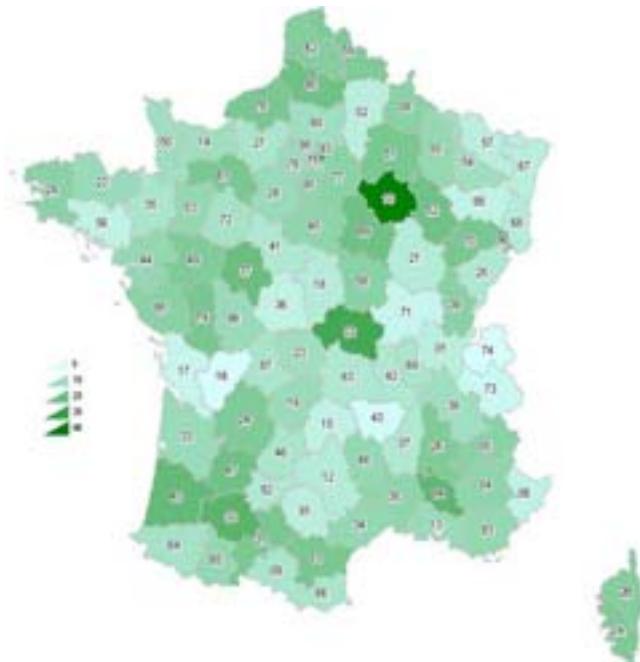
MH classés		MH classés	
75 – Paris.....	44	92 - Hauts-de-Seine.....	14
77 - Seine-et-Marne.....	47	93 - Seine Saint-Denis.....	8
78 – Yvelines.....	36	94 - Val-de-Marne.....	8
91 – Essonne.....	18	95 - Val-d'Oise.....	31



Carte 10: Pourcentage par région des monuments classés globalement ou partiellement en péril

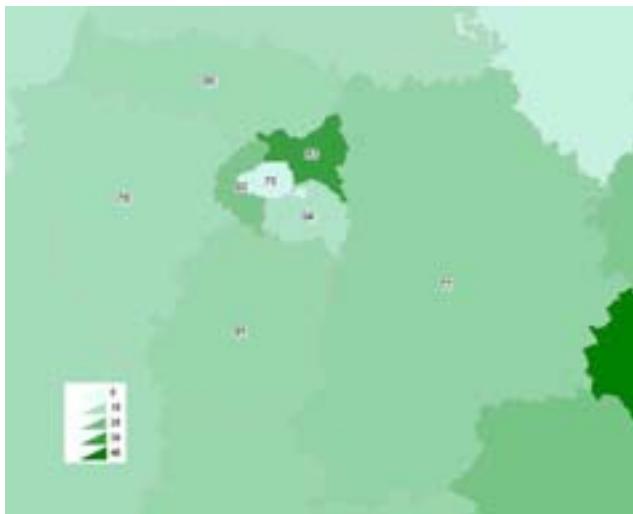
	%		%		%
01 – Guadeloupe.....	50,00	25 – Basse-Normandie.....	18,99	72 – Aquitaine.....	22,15
02 – Martinique.....	33,33	26 – Bourgogne.....	17,53	73 – Midi-Pyrénées.....	18,36
03 – Guyane.....	26,92	31 – Nord-Pas-de-Calais.....	23,18	74 – Limousin.....	17,26
04 – Réunion.....	68,18	41 – Lorraine.....	16,03	82 – Rhône-Alpes.....	15,07
11 – Ile-de-France.....	17,96	42 – Alsace.....	13,50	83 – Auvergne.....	17,71
21 – Champagne-Ardenne.....	30,13	43 – Franche-Comté.....	20,79	91 – Languedoc-Roussillon.....	20,31
22 – Picardie.....	17,67	52 – Pays-de-la-Loire.....	21,34	93 – Provence-Alpes-Côte d'Azur..	20,87
23 – Haute-Normandie.....	21,23	53 – Bretagne.....	17,45	94 – Corse.....	23,33
24 – Centre.....	19,23	54 – Poitou-Charentes.....	15,43		

Les numéros de repérage des régions sont les chiffres INSEE sauf pour les DOM)



Carte 11: Pourcentage par département des monuments classés globalement ou partiellement en péril

	%		%		%		%
01 – Ain.....	12,78	24 – Dordogne.....	23,86	48 – Lozère.....	19,61	72 – Sarthe.....	17,09
02 – Aisne.....	12,91	25 – Doubs.....	15,00	49 – Maine-et-Loire.....	23,89	73 – Savoie.....	9,76
03 – Allier.....	34,59	26 – Drôme.....	23,81	50 – Manche.....	17,58	74 – Haute-Savoie.....	7,69
04 – Alpes Haute Provence	20,75	27 – Eure.....	15,63	51 – Marne.....	24,90	75 – Paris.....	11,49
05 – Hautes-Alpes.....	21,69	28 – Eure-et-Loir.....	18,88	52 – Haute Marne.....	26,67	76 – Seine-Maritime.....	25,28
06 – Alpes Maritimes.....	12,33	29 – Finistère.....	22,01	53 – Mayenne.....	20,21	77 – Seine-et-Marne.....	22,38
07 – Ardèche.....	15,18	30 – Gard.....	21,32	54 – Meurthe-et-Moselle.....	17,93	78 – Yvelines.....	19,05
08 – Ardennes.....	22,11	31 – Haute-Garonne.....	24,84	55 – Meuse.....	19,89	79 – Deux-Sèvres.....	25,00
09 – Ariège.....	15,79	32 – Gers.....	31,46	56 – Morbihan.....	11,92	80 – Somme.....	27,48
10 – Aube.....	47,55	33 – Gironde.....	18,99	57 – Moselle.....	12,96	81 – Tarn.....	12,63
11 – Aude.....	24,63	34 – Hérault.....	19,69	58 – Nièvre.....	21,62	82 - Tarn-et-Garonne.....	15,05
12 – Aveyron.....	13,61	35 – Ille-et-Vilaine.....	16,17	59 – Nord.....	23,53	83 – Var.....	20,41
13 – Bouches-du-Rhône.....	18,60	36 – Indre.....	11,82	60 – Oise	18,25	84 – Vaucluse.....	30,20
14 – Calvados.....	17,53	37 – Indre-et-Loire.....	28,38	61 – Orne.....	24,60	85 – Vendée.....	21,93
15 – Cantal.....	11,58	38 – Isère.....	17,69	62 – Pas-de-Calais.....	22,61	86 – Vienne.....	19,49
16 – Charente.....	7,91	39 – Jura.....	21,78	63 – Puy-de-Dôme.....	14,71	87 – Haute-Vienne.....	15,75
17 – Charente-Maritime.....	11,44	40 – Landes.....	29,27	64 – Pyrénées-Atlantiques..	17,20	88 – Vosges.....	12,34
18 – Cher.....	14,29	41 – Loir-et-Cher.....	14,67	65 – Hautes-Pyrénées.....	20,00	89 – Yonne.....	27,32
19 – Corrèze.....	18,75	42 – Loire.....	14,74	66 – Pyrénées-Orientales...	15,87	90 - Territoire de Belfort...	28,57
2A – Corse du Sud.....	23,91	43 – Haute-Loire.....	8,90	67 – Bas-Rhin.....	13,33	91 – Essonne.....	20,69
2B – Haute-Corse.....	22,97	44 – Loire-Atlantique....	20,41	68 – Haut-Rhin.....	13,74	92 – Hauts-de-Seine.....	26,42
21 – Côte-d'Or.....	13,50	45 – Loiret.....	20,61	69 – Rhône.....	15,63	93 – Seine Saint-Denis....	38,10
22 – Côtes-d'Armor.....	19,39	46 – Lot.....	15,68	70 – Haute-Saône.....	25,26	94 – Val-de-Marne.....	17,02
23 – Creuse.....	17,53	47 – Lot-et-Garonne....	26,73	71 – Saône-et-Loire.....	11,36	95 - Val-d'Oise.....	19,75



Carte 12: Pourcentage des monuments classés globalement ou partiellement en péril en Ile-de-France

	%		%
75 – Paris.....	11,49	92 - Hauts-de-Seine.....	26,42
77 - Seine-et-Marne.....	22,38	93 - Seine Saint-Denis.....	38,10
78 – Yvelines.....	19,05	94 - Val-de-Marne.....	17,02
91 – Essonne.....	20,69	95 - Val-d'Oise.....	19,75

6-4 Besoins de travaux chiffrés

6-4-1 Besoins de travaux globalisés

	Tous travaux M€	Dont travaux sur monuments en péril M€	Dont travaux directement liés au péril M€			
	y compris danger pour le public	non compris danger pour le public	y compris danger pour le public	non compris danger pour le public		
	2002	2007	2002	2007	2002	2007
Alsace	154,20	45,87	62,80	24,97	13,10	6,63
Aquitaine	375,10	433,15	236,80	236,48	80,70	54,22
Auvergne	210,90	210,92	103,40	109,08	52,70	49,79
Basse-Normandie	137,60	402,64	91,90	237,64	31,30	85,91
Bourgogne	250,80	250,75	137,70	132,23	54,40	50,48
Bretagne	332,10	327,21	195,70	166,85	73,40	50,13
Centre	347,00	401,62	228,60	245,86	79,00	70,84
Champagne Ardennes	421,70	387,14	328,30	277,45	154,80	131,70
Corse	29,70	29,68	11,60	10,29	9,10	8,19
Franche-Comté	137,40	218,94	68,20	118,87	28,40	67,67
Haute-Normandie	387,80	387,84	301,00	289,92	170,10	152,53
Ile-de-France	1103,00	1597,97	759,00	1 034,81	214,80	361,10
Languedoc Roussillon	386,50	563,90	254,60	375,33	84,50	56,23
Limousin	71,80	96,99	29,50	53,33	16,20	25,41
Lorraine	300,80	300,75	177,30	153,78	78,40	77,08
Midi Pyrénées	365,70	366,04	199,30	176,22	68,60	50,97
Nord-Pas-de-Calais	353,20	447,07	234,40	281,56	89,10	61,12
Pays-de-la-Loire	303,80	488,13	211,40	335,48	85,90	133,23
Picardie	227,60	374,24	169,10	242,54	36,30	43,66
Poitou- Charentes	212,90	27,81	123,40	12,47	52,60	3,97
Provence-Alpes-Côte d'azur	349,10	743,78	200,00	448,77	68,00	209,60
Rhône-Alpes	191,70	296,13	106,00	133,70	48,10	40,34
Guadeloupe		61,27		51,21	51,21	36,37
Martinique		87,92		57,87	9,12	41,50
Guyane		11,25		9,12	57,87	7,86
Réunion		46,87		31,05	31,05	4,45
Total	6 650	8 606	4 230	5 247	1 590	1 881
Parts relatives du total			63,6%	60,9%	23,9%	21,8%

Tableau 8: Besoin de travaux par région

Ce tableau récapitule, par région, les besoins de financement sur l'ensemble des monuments. Dans les travaux relatifs aux monuments en péril, ou aux seuls travaux directement liés au péril, ont été isolés ceux concernant spécifiquement les interventions permettant de faire cesser un danger éventuel pour le public.

La comparaison entre les données des bilans 2002 et 2007 met en évidence une progression notable des besoins, l'accroissement considérable des besoins globaux dans quelques régions comme la Basse-Normandie (+293 %) ou Provence-Alpes-Côte d'Azur (+212%), une relative stabilité de la plupart des régions et quelques décreuses de besoins théoriques. Il conviendra cependant de vérifier la réalité de la situation dans quelques régions comme Poitou-Charentes ou l'Alsace où des distorsions entre les deux bilans apparaissent. Cependant, celles-ci n'ont pu être corrigées à ce stade car elles proviennent en partie d'erreurs commises précédemment. Le présent bilan s'appuie sur les données brutes fournies par les directions régionales des affaires culturelles qui demanderont à être affinées au fil du développement de l'application Agrégée.

	Montant total des travaux	
	Bilan 2002 M€	Bilan 2007 M€
Comportant des parties en péril	3581,00	4454,07
En situation de péril global	649,00	792,91
Total péril	4230,00	5246,98
Etat non précisé	913,80	784,49
Bon état sanitaire	198,30	306,40
Etat sanitaire passable	716,50	945,31
Etat sanitaire défectueux	591,80	1322,78
Total général	6650,40	8605,98

Tableau 9: Montant des travaux rapporté à l'état sanitaire des monuments classés

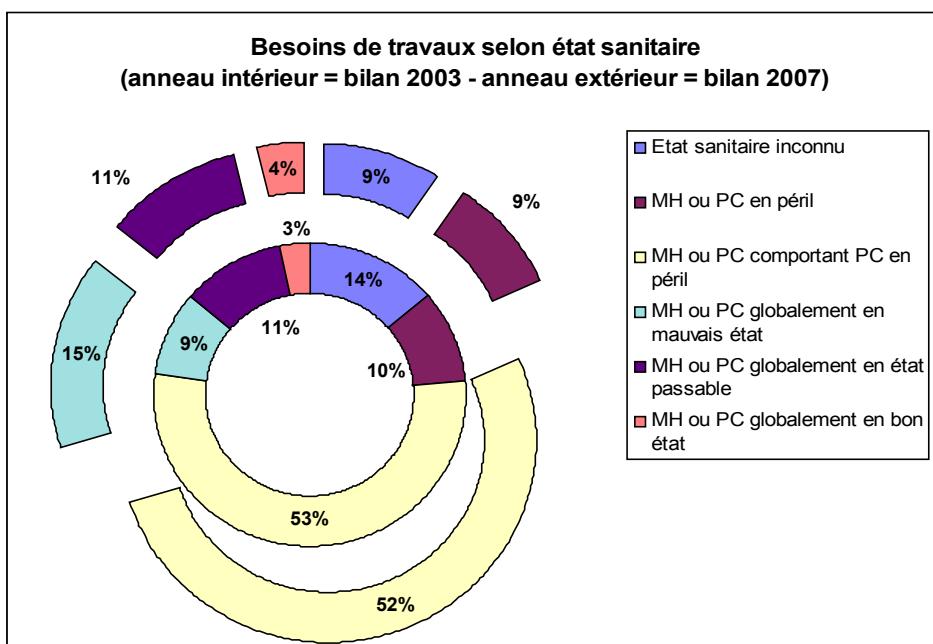


Illustration 13: Répartition des besoins de travaux selon état sanitaire

6-4-2 Besoins de travaux dans les monuments historiques classés en péril

	Bilan 2002			Bilan 2007		
	Etat de péril M€	Danger pour le public M€	Dégénération accélérée M€	Etat de péril M€	Danger pour le public (hors péril) M€	Dégénération accélérée (hors péril) M€
Alsace	11,10	2,00	1,10	6,64	0,09	7,26
Aquitaine	71,10	9,60	330	54,23	2,11	40,67
Auvergne	47,50	5,20	7,40	49,80	2,92	25,71
Basse-Normandie	31,30	0,00	26,90	85,91	0,04	32,18
Bourgogne	46,80	7,60	13,30	50,49	3,93	22,25
Bretagne	64,00	9,40	28,10	50,13	2,74	45,78
Centre	65,90	13,20	48,40	70,85	8,19	88,84
Champagne-Ardennes	117,50	37,30	14,90	131,71	10,86	13,96
Corse	5,40	3,70	0,60	8,20	0,85	1,09
Franche-Comté	26,90	1,50	10,90	67,68	0,5	16,43
Haute-Normandie	137,40	32,70	49,70	152,53	17,62	82,08
Ile-de-France	202,40	12,40	27,30	361,10	10,8	85,37
Languedoc-Roussillon	62,90	21,60	79,70	56,23	5,77	56,43
Limousin	15,10	1,10	0,00	25,42	17,75	1,16
Lorraine	72,90	5,40	7,30	77,09	1,27	14,43
Midi-Pyrénées	46,50	22,00	41,30	50,98	17,61	87,04
Nord-Pas-de-Calais	81,20	7,90	49,50	61,13	4,75	63,59
Pays-de-la-Loire	76,60	9,30	12,30	133,24	9,13	20,87
Picardie	28,50	7,80	10,30	43,67	12,13	87,56
Poitou-Charentes	46,40	6,20	3,70	3,98	0,48	2,34
Provence-Alpes-Côte d'azur	58,50	9,50	22,20	209,61	3,91	40,44
Rhône-Alpes	42,80	5,40	3,90	40,34	41,76	16,42
Guadeloupe				36,38		6,37
Martinique				41,51		23,01
Guyane				7,87		0,18
Réunion				4,45		
Sous-total	1358,70	230,80		1881,13	175,22	
Total partiel	1589,50		491,80	2056,35		881,45
Total		2081,3			2937,8	

Tableau 10: Besoins de travaux dans les monuments classés en péril

La comparaison entre les bilan 2002 et 2007 démontre des améliorations significatives dans quelques régions, comme l'Alsace, la Bretagne ou le Nord-Pas-de-Calais, mais surtout une augmentation des besoins particulièrement sensible en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, qui ont plus que doublé. La progression globale est de 2 081 M € à 2 937 M €, soit +41%.

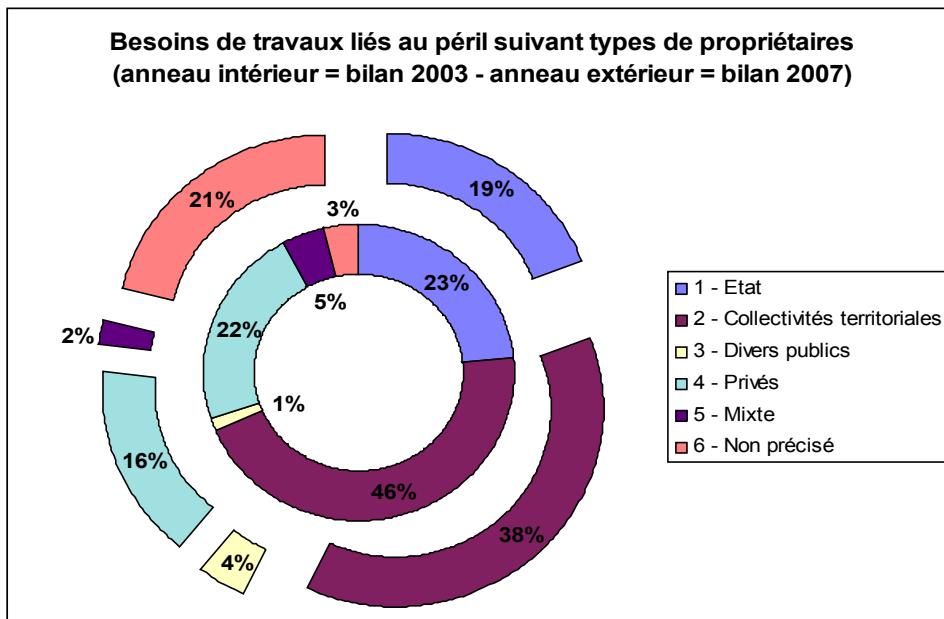
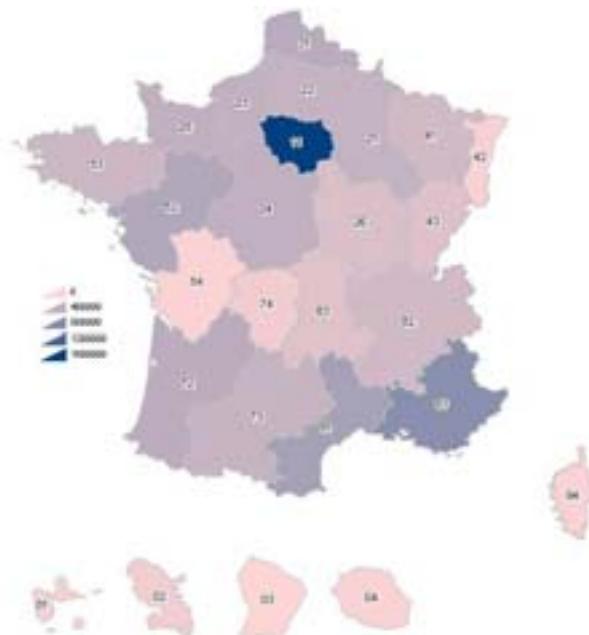


Illustration 14: Répartition des besoins de travaux liés au péril selon type de propriétaire

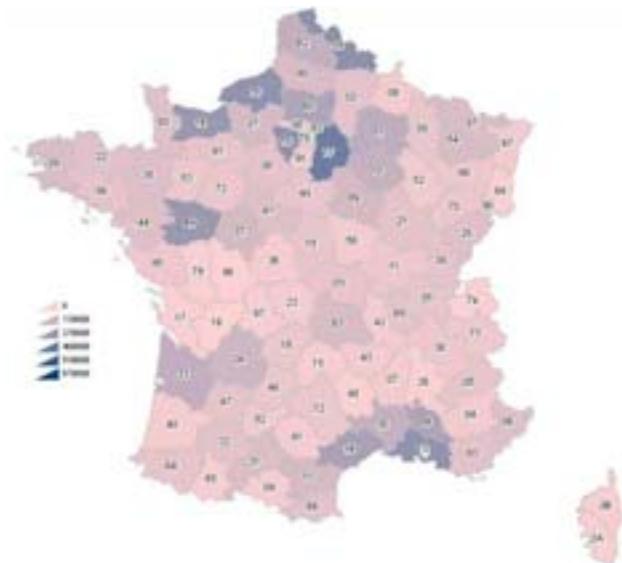
6-5 Répartition géographique des besoins de travaux sur les monuments classés

6-5-1 Besoins globaux



Carte 13: Montant par région des besoins de travaux sur les monuments classés (toutes opérations, tous monuments) - Montants en K Euros

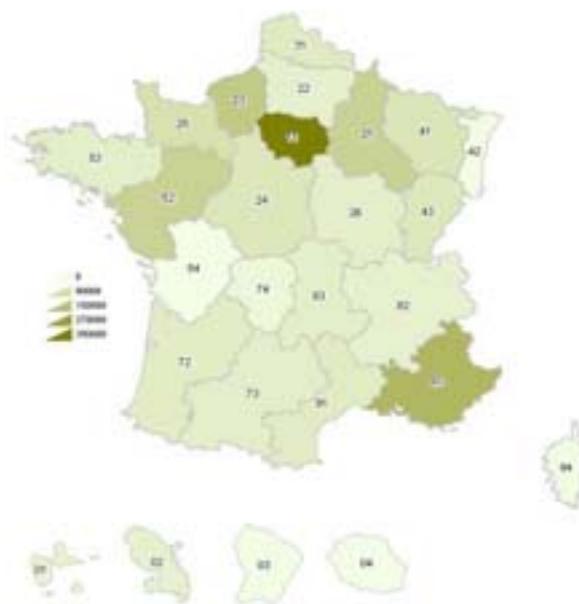
	K€		K€		K€
01 – Guadeloupe.....	61 273,36	25 – Basse-Normandie...	402 640,38	72 – Aquitaine.....	433 154,49
02 – Martinique.....	87 926,74	26 – Bourgogne.....	250 750,74	73 – Midi-Pyrénées.....	366 043,20
03 – Guyane.....	11 258,82	31 – Nord-Pas-de-Calais.	447 071,01	74 – Limousin.....	96 990,37
04 – Réunion.....	46 873,06	41 – Lorraine.....	300 757,82	82 – Rhône-Alpes.....	296 133,58
11 – Ile-de-France.....	1 597 972,26	42 – Alsace.....	45 879,53	83 – Auvergne.....	210 926,78
21 – Champagne-Ardenne...	387 148,36	43 – Franche-Comté.....	218 946,11	91 – Languedoc-Roussillon.....	563 906,87
22 – Picardie.....	374 241,17	52 – Pays-de-la-Loire.....	488 135,93	93 – Provence-Alpes-Côte d'Azur	743 786,50
23 – Haute-Normandie.....	387 846,15	53 – Bretagne.....	327 212,50	94 – Corse.....	29 680,30
24 – Centre.....	401 620,52	54 – Poitou-Charentes....	27 817,68		



Carte 14: Montant par département des besoins de travaux sur les monuments classés (toutes opérations, tous monuments) - Montants en K Euros

	K€		K€		K€		K€
01 – Ain.....	60 237	24 – Dordogne.....	126 509	48 – Lozère.....	10 908	72 – Sarthe.....	53 573
02 – Aisne.....	69 994	25 – Doubs.....	78 655	49 – Maine-et-Loire.....	259 777	73 – Savoie.....	42 083
03 – Allier.....	58 362	26 – Drôme.....	15 442	50 – Manche.....	79 000	74 – Haute-Savoie.....	6 784
04 – Alpes Haute Provence	28 840	27 – Eure.....	103 229	51 – Marne.....	170 135	75 – Paris.....	667 765
05 – Hautes-Alpes.....	60 576	28 – Eure-et-Loir.....	67 400	52 – Haute Marne.....	34 932	76 – Seine-Maritime....	284 617
06 – Alpes Maritimes.....	83 143	29 – Finistère.....	97 771	53 – Mayenne.....	46 658	77 – Seine-et-Marne...	375 320
07 – Ardèche.....	29 278	30 – Gard.....	150 678	54 – Meurthe-et-Moselle..	101 938	78 – Yvelines.....	294 833
08 – Ardennes.....	33 429	31 – Haute-Garonne.	93 439	55 – Meuse.....	57 534	79 – Deux-Sèvres.....	13 164
09 – Ariège.....	24 015	32 – Gers.....	72 657	56 – Morbihan.....	67 172	80 – Somme.....	99 249
10 – Aube.....	148 653	33 – Gironde.....	158 564	57 – Moselle.....	96 769	81 – Tarn.....	26 997
11 – Aude.....	108 296	34 – Hérault.....	221 114	58 – Nièvre.....	32 635	82 – Tarn-et-Garonne..	28 548
12 – Aveyron.....	50 573	35 – Ille-et-Vilaine....	85 265	59 – Nord.....	292 585	83 – Var.....	72 973
13 – Bouches-du-Rhône....	287 804	36 – Indre.....	26 111	60 – Oise	204 998	84 – Vaucluse.....	210 450
14 – Calvados.....	261 760	37 – Indre-et-Loire....	111 041	61 – Orne.....	61 880	85 – Vendée.....	44 550
15 – Cantal.....	20 835	38 – Isère.....	45 648	62 – Pas-de-Calais.....	154 486	86 – Vienne.....	5 290
16 – Charente.....	973	39 – Jura.....	65 338	63 – Puy-de-Dôme.....	100 695	87 – Haute-Vienne.....	20 499
17 – Charente-Maritime.....	8 390	40 – Landes.....	24 162	64 – Pyrénées-Atlantiques.....	59 927	88 – Vosges.....	44 517
18 – Cher.....	57 816	41 – Loir-et-Cher.....	81 714	65 – Hautes-Pyrénées....	18 919	89 – Yonne.....	108 250
19 – Corrèze.....	49 580	42 – Loire.....	27 271	66 – Pyrénées-Orientales	72 911	90 – Territoire de Belfort.....	21 915
2A – Corse du Sud.....	11 300	43 – Haute-Loire.....	31 035	67 – Bas-Rhin.....	34 390	91 – Essonne.....	41 205
2B – Haute-Corse.....	18 380	44 – Loire-Atlantique.	83 578	68 – Haut-Rhin.....	11 489	92 – Hauts-de-Seine...	65 698
21 – Côte-d'Or.....	64 225	45 – Loiret.....	57 538	69 – Rhône.....	69 391	93 – Seine-St-Denis....	39 640
22 – Côtes-d'Armor.....	77 004	46 – Lot.....	50 896	70 – Haute-Saône.....	53 039	94 – Val-de-Marne.....	70 829
23 – Creuse.....	26 911	47 – Lot-et-Garonne.	63 993	71 – Saône-et-Loire.....	45 640	95 – Val-d'Oise.....	42 683

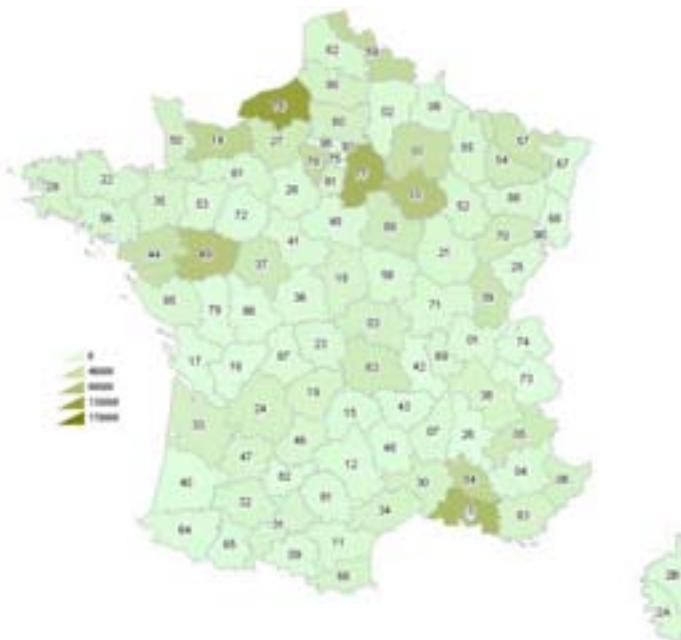
6-5-2 Besoins sur les monuments classés globalement ou partiellement en péril



Carte 15: Montant des besoins de travaux sur les monuments classés globalement ou partiellement en péril par région (opérations liées au péril seulement) - Montants en K Euro

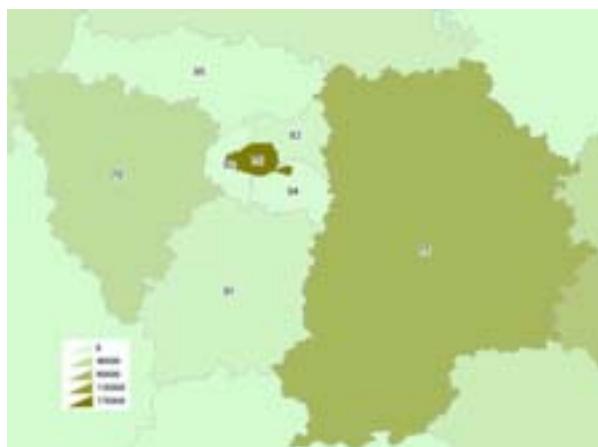
	K€		K€		K€
01 – Guadeloupe.....	36 376,57	25 – Basse-Normandie...	85 910,78	72 – Aquitaine.....	54 227,71
02 – Martinique.....	41 505,21	26 – Bourgogne.....	50 487,00	73 – Midi-Pyrénées.....	50 978,80
03 – Guyane.....	7 865,30	31 – Nord-Pas-de-Calais.	61 126,43	74 – Limousin.....	25 415,54
04 – Réunion.....	4 452,43	41 – Lorraine.....	77 086,91	82 – Rhône-Alpes.....	40 342,25
11 – Ile-de-France.....	361 102,32	42 – Alsace.....	6 637,02	83 – Auvergne.....	49 798,69
21 – Champagne-Ardenne...	131 705,69	43 – Franche-Comté.....	67 675,06	91 – Languedoc-Roussillon.....	56 232,85
22 – Picardie.....	43 667,19	52 – Pays-de-la-Loire.....	133 239,41	93 – Provence-Alpes-Côte d'Azur	209 608,62
23 – Haute-Normandie.....	152 532,10	53 – Bretagne.....	50 133,25	94 – Corse.....	8 198,40
24 – Centre.....	70 847,33	54 – Poitou-Charentes....	3 975,26		

Les numéros de repérage des régions sont les chiffres INSEE sauf pour les DOM)



Carte 16: Montant des opérations de travaux sur les monuments classés globalement ou partiellement en péril par département (opérations liées au péril seulement) - Montants en K Euros

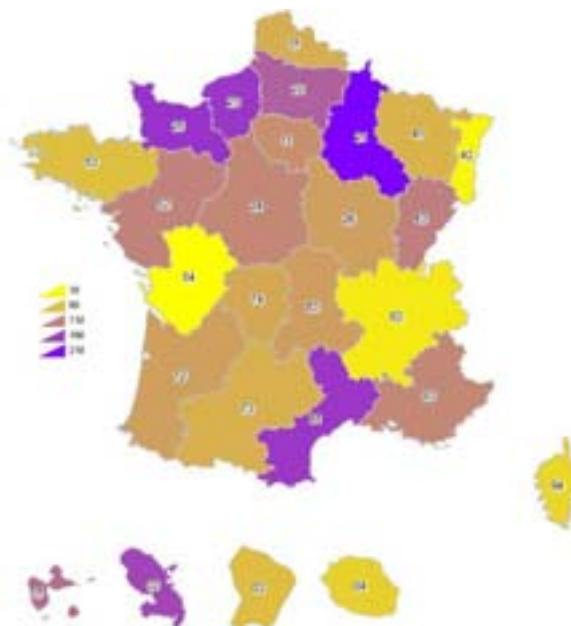
	K€		K€		K€		K€
01 – Ain.....	6 006	24 – Dordogne.....	18 193	48 – Lozère.....	2 158	72 – Sarthe.....	4 241
02 – Aisne.....	5 390	25 – Doubs.....	5 531	49 – Maine-et-Loire.....	74 586	73 – Savoie.....	1 669
03 – Allier.....	17 455	26 – Drôme.....	413	50 – Manche.....	18 914	74 – Haute-Savoie.....	2 000
04 – Alpes Haute Provence	6 847	27 – Eure.....	28 400	51 – Marne.....	42 487	75 – Paris.....	172 284
05 – Hautes-Alpes.....	26 341	28 – Eure-et-Loir.....	6 773	52 – Haute Marne.....	9 915	76 – Seine-Maritime....	124 132
06 – Alpes Maritimes.....	17 455	29 – Finistère.....	14 457	53 – Mayenne.....	6 470	77 – Seine-et-Marne...	97 929
07 – Ardèche.....	6 814	30 – Gard.....	16 457	54 – Meurthe-et-Moselle..	23 896	78 – Yvelines.....	47 085
08 – Ardennes.....	6 375	31 – Haute-Garonne.	12 622	55 – Meuse.....	10 782	79 – Deux-Sèvres.....	1 656
09 – Ariège.....	3 700	32 – Gers.....	10 336	56 – Morbihan.....	10 229	80 – Somme.....	18 292
10 – Aube.....	72 928	33 – Gironde.....	19 256	57 – Moselle.....	33 251	81 – Tarn.....	3 459
11 – Aude.....	7 580	34 – Hérault.....	15 371	58 – Nièvre.....	7 336	82 - Tarn-et-Garonne..	3 276
12 – Aveyron.....	4 661	35 – Ille-et-Vilaine....	13 217	59 – Nord.....	50 181	83 – Var.....	14 534
13 – Bouches-du-Rhône....	90 059	36 – Indre.....	5 358	60 – Oise	19 985	84 – Vaucluse.....	54 373
14 – Calvados.....	57 482	37 – Indre-et-Loire....	29 026	61 – Orne.....	9 514	85 – Vendée.....	8 845
15 – Cantal.....	3 660	38 – Isère.....	13 836	62 – Pas-de-Calais.....	10 946	86 – Vienne.....	1 846
16 – Charente.....	24	39 – Jura.....	32 978	63 – Puy-de-Dôme.....	25 616	87 – Haute-Vienne....	5 260
17 – Charente-Maritime.....	450	40 – Landes.....	879	64 – Pyrénées-Atlantiques.....	4 272	88 – Vosges.....	9 158
18 – Cher.....	14 433	41 – Loir-et-Cher.....	8 600	65 – Hautes-Pyrénées....	3 753	89 – Yonne.....	26 014
19 – Corrèze.....	13 682	42 – Loire.....	258	66 – Pyrénées-Orientales	14 666	90 - Territoire de Belfort.....	6 000
2A – Corse du Sud.....	4 698	43 – Haute-Loire.....	3 068	67 – Bas-Rhin.....	4 970	91 – Essonne.....	16 099
2B – Haute-Corse.....	3 500	44 – Loire-Atlantique.	39 098	68 – Haut-Rhin.....	1 667	92 – Hauts-de-Seine...	4 019
21 – Côte-d'Or.....	9 261	45 – Loiret.....	6 657	69 – Rhône.....	9 347	93 – Seine St-Denis...	13 806
22 – Côtes-d'Armor.....	12 231	46 – Lot.....	9 173	70 – Haute-Saône.....	23 166	94 – Val-de-Marne....	3 842
23 – Creuse.....	6 474	47 – Lot-et-Garonne.	11 628	71 – Saône-et-Loire.....	7 876	95 – Val-d'Oise.....	6 038



Carte 17: Montant pour l'Île-de-France des besoins de travaux sur les monuments classés globalement ou partiellement en péril (opérations liées au péril seulement) - Montant en K Euros

	K€		K€
75 – Paris.....	172 284	92 - Hauts-de-Seine.....	4 019
77 - Seine-et-Marne.....	97 929	93 - Seine Saint-Denis.....	13 806
78 – Yvelines.....	47 85	94 - Val-de-Marne.....	3 842
91 – Essonne.....	16 099	95 - Val-d'Oise.....	6 038

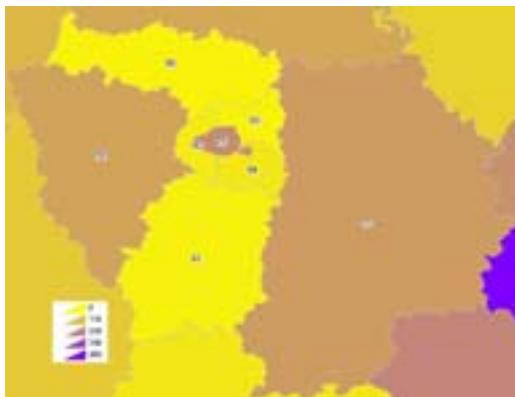
6-6 Coût moyen par habitant des besoins de travaux sur les monuments historiques classés globalement ou partiellement en péril



Carte 18: Coût moyen régional par habitant des besoins de travaux sur les monuments classés globalement ou partiellement en péril

	€		€		€
01 – Guadeloupe.....	121,23	25 – Basse-Normandie.....	167,10	72 – Aquitaine.....	81,31
02 – Martinique.....	151,72	26 – Bourgogne.....	82,13	73 – Midi-Pyrénées.....	69,06
03 – Guyane.....	58,02	31 – Nord-Pas-de-Calais.....	70,45	74 – Limousin.....	75,03
04 – Réunion.....	43,97	41 – Lorraine.....	66,56	82 – Rhône-Alpes.....	23,68
11 – Ile-de-France.....	94,49	42 – Alsace.....	14,40	83 – Auvergne.....	83,34
21 – Champagne-Ardenne.....	206,69	43 – Franche-Comté.....	106,42	91 – Languedoc-Roussillon.....	163,50
22 – Picardie.....	130,58	52 – Pays-de-la-Loire.....	104,12	93 – Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	99,59
23 – Haute-Normandie.....	162,86	53 – Bretagne.....	57,41	94 – Corse.....	39,57
24 – Centre.....	100,75	54 – Poitou-Charentes.....	7,60		

Les numéros de repérage des régions sont les chiffres INSEE sauf pour les DOM



Carte 19: Coût moyen par habitant, en Ile-de-France, des besoins de travaux sur les monuments classés globalement ou partiellement en péril)

	€		€
75 – Paris.....	201,24	92 - Hauts-de-Seine.....	33,54
77 - Seine-et-Marne.....	173,76	93 - Seine Saint-Denis.....	22,09
78 – Yvelines.....	160,13	94 - Val-de-Marne.....	41,96
91 - Essonne.....	26,15	95 - Val-d'Oise.....	21,00

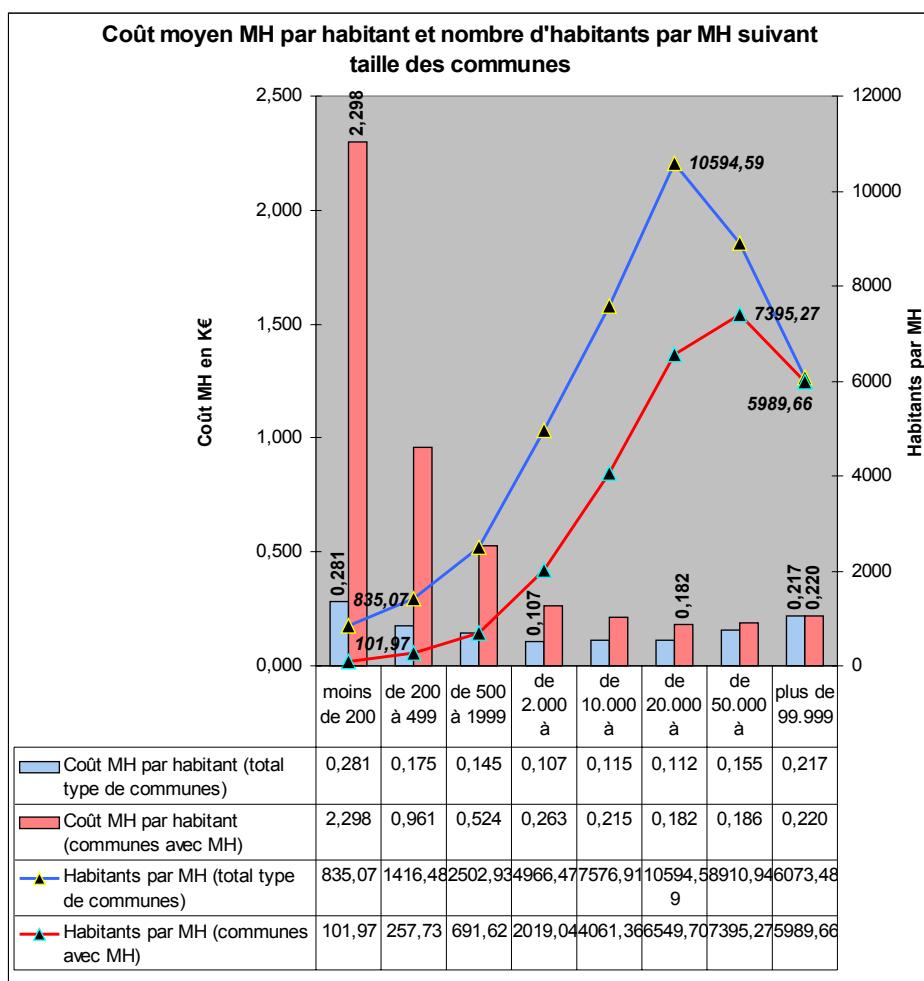


Illustration 15: Coût moyen MH par habitant et nombre moyen d'habitants par MH suivant la taille des communes

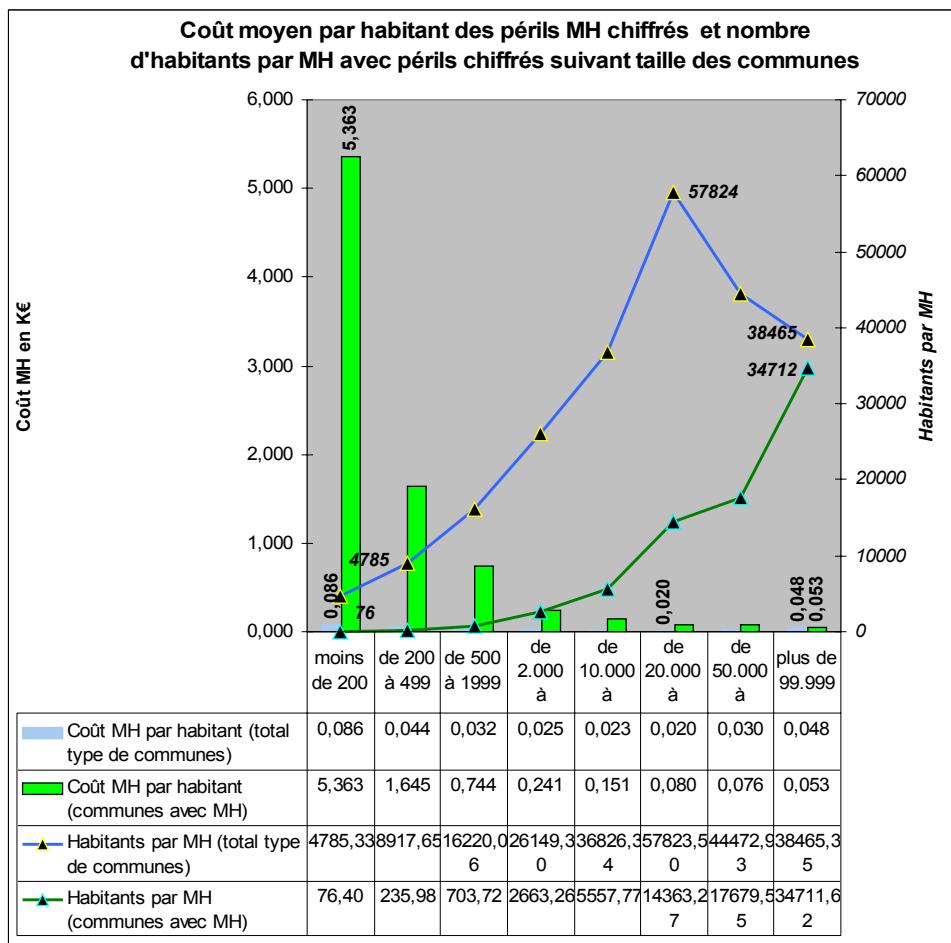


Illustration 16: Coût moyen par habitant des périls MH chiffrés et nombre d'habitants apr MH avec périls chiffrés suivant la taille des communes

Ces indicateurs mettent en évidence les disparités régionales si l'on rapproche les chiffres de population et le coût moyen régional des besoins de travaux sur les monuments classés globalement ou partiellement en péril. Il faut évidemment mettre à part la situation atypique de Paris, et les chiffres dénués de signification de la région Poitou-Charentes, en raison de l'insuffisante fiabilité des données recueillies. Le coût moyen le plus élevé se situe en Champagne-Ardenne, 206,69 €, où l'on compte le plus grand nombre d'édifices en état de sauvetage sous étais et toitures provisoires, suivi par les deux régions de Haute et Basse-Normandie, marquées par un plus faible nombre d'édifices, mais de dimensions et de décors particulièrement développés. Au même niveau, au-dessus de 150 €, se trouvent le Languedoc-Roussillon et la Martinique.

6-7 Mise en parallèle des bilans sanitaires 2002 et 2007

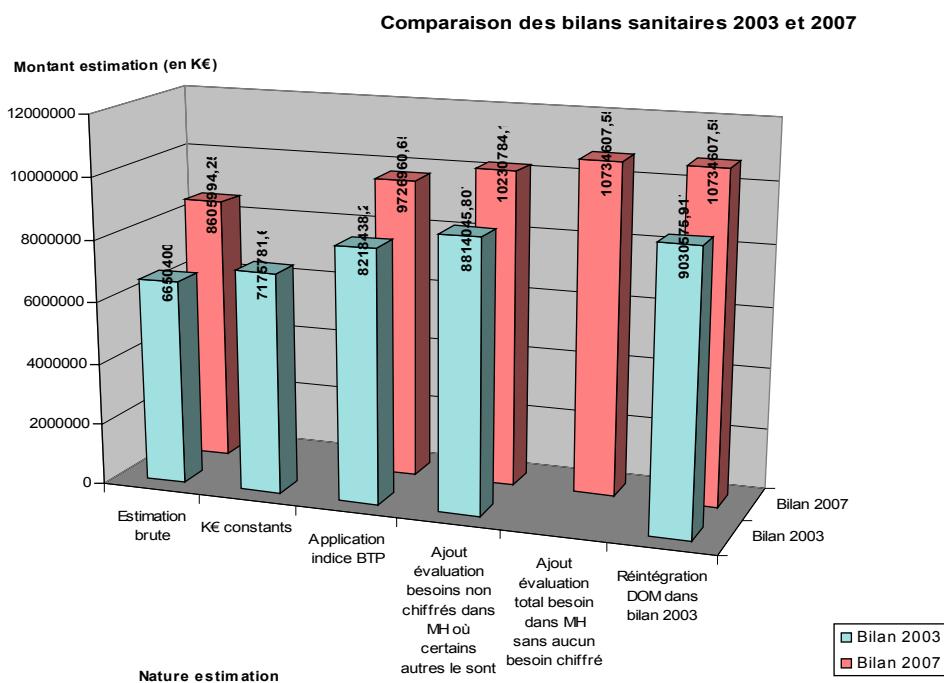


Illustration 17: Comparaison des bilans sanitaires 2002 et 2007

Cette figure affine et actualise les données recueillies auprès des directions régionales des affaires culturelles et s'appuie sur une meilleure connaissance de l'état des monuments, facilitée par la multiplication des études préalables. Pour 2007, l'estimation globale recensée de 8,606 milliards d'euros est majorée de l'indice BT01 pour les besoins communiqués n'ayant pas fait l'objet de cette réévaluation, puis du chiffrage estimatif des besoins avérés de travaux sur des monuments, mais pour lesquels les directions régionales des affaires culturelles ne disposaient pas d'une évaluation chiffrée.

Ce même travail a été fait rétroactivement pour l'évaluation 2002 (en intégrant notamment les départements d'outre mer et certains besoins non évalués à l'époque).

Les deux chiffres actualisés s'établissent en définitive à 9,03 milliards d'euros pour 2002 et à 10,734 milliards d'euros pour 2007, soit une augmentation de 18,8%.

6-8 Synthèse

Le bilan sanitaire 2007 met en évidence

- une dégradation sensible de l'état de conservation du patrimoine,
- une croissance des besoins de travaux,
- des besoins financiers en progression significative.

Ces indicateurs doivent cependant être pondérés par plusieurs observations :

- nous sommes en possession d'informations de plus en plus précises sur le patrimoine monumental français, par la multiplication des études, permettant une approche plus approfondie de cet état sanitaire,

- le parc des monuments protégés n'a pas cessé de s'accroître, et ne peut manquer de le faire, par l'évolution continue du champ patrimonial. Bien qu'en croissance très modérée, il s'est au cours de la dernière décennie, ouvert à de nouvelles expressions, comme le patrimoine industriel ou le patrimoine du XXe siècle.

Le patrimoine monumental est constitué d'éléments extrêmement divers. On doit noter que les grands monuments pèsent très lourdement dans les chiffres des besoins de travaux, et déséquilibrent parfois le bilan assez satisfaisant d'une région.

Les monuments appartenant à l'Etat représentent également une part importante des besoins. Il s'agit notamment des grands domaines nationaux, et plus encore des cathédrales, sièges épiscopaux, propriété de l'Etat depuis le Concordat. Ces édifices constituent une catégorie spécifique, et mériteraient une approche particulière, en tant qu'éléments emblématiques du patrimoine national.

Il faut également mentionner les grands ensembles fortifiés, quels qu'en soient les propriétaires, et qui conduisent aux mêmes constats ; mais leur mode de conservation et de restauration ne peut être comparé aux autres catégories de patrimoine.

La progression des coûts est à mettre en rapport avec plusieurs données :

- la complexité croissante des travaux du bâtiment en général, conséquence de l'instauration de règles de sécurité de plus en plus contraignantes – dont on doit cependant saluer les heureux effets,
- la sophistication des méthodes de restauration de plus en plus performantes, mais aussi garanties d'un plus grand respect de l'authenticité et de la matérialité des œuvres,
- la raréfaction de la main-d'œuvre des entreprises du bâtiment spécialisées dans le patrimoine, que les incertitudes budgétaires de ces dernières années ont en partie détourné vers d'autres marchés – et qui n'y reviennent désormais qu'avec des garanties d'équilibre suffisantes.

On voit également se dessiner deux évolutions opposées dans le traitement du patrimoine :

- d'un côté, une fraction du patrimoine monumental fortement valorisé, objet des plus grandes attentions de la collectivité, et dont les besoins s'expriment sous la forme de projets et d'études ambitieux. On y trouve notamment des monuments urbains ou péri-urbains préservant leurs fonctions originelles, ou investis par de nouveaux usages,
- de l'autre, un patrimoine monumental en état d'abandon plus ou moins grave, dû à des perspectives réduites en matière de valorisation immédiate, maintenu dans des conditions de plus en plus difficiles, voué à une inquiétante stagnation, et qui par conséquent ne donne lieu à aucune évaluation de ses besoins réels. C'est le lot de certains édifices publics importants, religieux ou civils, en totale disproportion avec les ressources des collectivités propriétaires. On pense immédiatement à certaines anciennes abbayes, aux anciennes cathédrales, déchues de leur fonction de siège épiscopal depuis le Concordat, mais aussi à quelques grands domaines privés, qui font l'ornement et l'image d'une province, mais ne disposent plus des ressources nécessaires à leur stricte maintenance. De même, un certain nombre d'édifices religieux, qui participent à la qualité urbaine ou paysagère des communes voient leur usage cultuel diminuer et les collectivités propriétaires s'interroger sur l'utilité d'y entreprendre des travaux autres que d'entretien minimal.



Institution Saint Charles - Saint Pierre de La Réunion cl. Marc Botlan

7- EVOLUTION DES MOYENS consacrés à la conservation du patrimoine monumental français

7-1 Les difficultés de gestion des crédits affectés à la restauration du patrimoine monumental

Une des spécificités de ce patrimoine est de s'inscrire dans la durée. La protection juridique d'un édifice ou d'un ensemble architectural ne leur confère pas automatiquement et quasi miraculeusement une longévité éternelle. Mais elle est l'expression collective de la volonté de les sauvegarder durablement et de les transmettre aux générations futures dans le meilleur état de connaissance et de conservation possible.

Cette inscription dans la durée est aussi un des fondements de la pratique des services centraux et déconcentrés de la Direction de l'architecture et du patrimoine du Ministère de la culture et de la communication. La généralisation depuis maintenant plus de vingt ans des études préalables a permis à des milliers de monuments classés de bénéficier d'une approche d'ensemble, plus globale en tout cas que les opérations ponctuelles classiques. Ces études ont permis la plupart du temps de bâtir des projets pluri-annuels favorisant la hiérarchisation des interventions en fonction de nombreux facteurs, au premier rang desquels l'urgence sanitaire, voire même la sécurité des publics.

7-1-1 Difficultés pour les maîtres d'ouvrage.

Cette approche pluri-annuelle s'est généralisée aussi sous l'effet négatif des contraintes budgétaires auxquelles l'Etat est soumis, tout comme la plus grande partie des propriétaires de monuments eux-mêmes. Il est rare en effet que ces derniers, propriétaires privés ou collectivités territoriales, puissent échapper à l'étalement en phases successives des campagnes de travaux de conservation, de restauration et de mise en valeur. Les opérations « à tranches » sont le lot commun des interventions d'investissement sur les monuments historiques.

Cette perspective de la durée, favorisée par les approches globales et contrainte par les données financières s'imposant aux différents partenaires, suppose une « bonne pratique » sur le plan budgétaire. Elle suppose en particulier une double condition pour que la planification des interventions soit rationalisée au mieux : la continuité et la lisibilité.

Au principe de la continuité des moyens qui détermine la continuité des actions, s'oppose parfois la réalité des fluctuations et des variations budgétaires, des gels ou des reports. Le principe de l'annualité budgétaire est d'une certaine façon contradictoire avec la pratique des opérations à moyen ou long terme. Et les aléas inhérents à toute opération conduite sur un monument historique, même s'ils sont minimisés par une approche rigoureuse, rendent l'application des prévisions budgétaires difficile dans la réalité du terrain. A cet égard, l'instauration de budgets pluriannuels constituerait un progrès important.

Cette nécessaire continuité suppose aussi une lisibilité des objectifs et des moyens pour y parvenir, sans laquelle toute tentative de planification est compromise. Les programmations de travaux ne peuvent se faire à l'horizon de la seule année budgétaire à venir et doivent avoir plutôt pour cadre des périodes de trois à cinq ans. Elles supposent donc une vue à plus long terme, faute de quoi les partenaires s'exposent au risque d'échouer dans la réalisation de leur projet commun, qu'il concerne un seul monument ou une série complète à l'échelle d'une ville, d'un département ou d'une région.

7-1-2 Difficultés pour la maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration est une discipline spécifique, qui suppose le regroupement de compétences particulières dans le domaine de la conception des projets, et de la conduite des chantiers. Qu'il s'agisse des architectes et de leurs collaborateurs, des économistes, ils sont astreints à une longue formation initiale, enrichissent progressivement une pratique qu'ils transmettent à leur tour aux nouvelles générations. Les fluctuations budgétaires conduisent inéluctablement à la désorganisation des équipes, et à des difficultés préjudiciables à la qualité, la régularité et la rapidité de mise en oeuvre des projets.

7-1-3 Difficultés pour les artisans et entreprises

Les mêmes considérations valent pour les acteurs directs que sont les entreprises et artisans de la restauration, où la passion des métiers de haute technicité se brise parfois sur l'obligation d'abandonner une pratique acquise à l'issue d'une longue formation et expérience de chantier, en raison des fluctuations -voire des interruptions- de la commande publique ou privée de travaux de restauration nécessitant ces savoir-faire.

De ce point de vue, la mise au point et le perfectionnement de l'outil permettant d'apprécier l'état sanitaire des monuments protégés et la réalité des besoins constituent bel et bien la condition indispensable pour prendre en compte ce « facteur temps », inhérent au patrimoine architectural comme notion et comme pratique.



Cathédrale Saint Etienne d'Auxerre (89) Cl. Marc Botlan

8- L'IMPACT ECONOMIQUE DU PATRIMOINE

Le patrimoine est certes générateur de dépenses pour sa restauration et son entretien. Il convient en retour de tenter d'en apprécier l'impact économique et social dans des domaines très divers, direct et indirect.

Des études générales ont été produites sur ce sujet (notamment l'étude réalisée à la demande de la Direction de l'architecture et du patrimoine par l'économiste Xavier Greffe, *La valorisation économique du patrimoine culturel - 2003*), mais nous manquons encore d'analyses plus poussées en ce domaine et surtout étendues à l'ensemble du patrimoine national.

8-1 Une première approche à l'échelon national

De l'étude de Xavier Greffe, peuvent déjà être extraits quelques indicateurs à l'échelle du territoire national, largement cités dans le rapport du sénateur Philippe Nachbar :

La « filière patrimoine » ne se limite pas aux seuls emplois directement attachés à un monument particulier, mais s'élargit aux emplois indirects générés par la restauration ou l'exploitation touristique des monuments, ainsi que les emplois induits par le patrimoine dans les industries, et notamment dans les industries culturelles.

Emplois directs

L'étude évalue à environ 29 000 les effectifs publics dans le secteur du patrimoine (accueil, gestion, formation), et à environ 15 000 les emplois privés travaillant dans le cadre des monuments privés ouverts à la visite, soit un total d'environ 44 000 emplois directs.

Emplois indirects

Les métiers de la conservation et de la restauration du patrimoine protégé totaliseraient environ 24 000 emplois dans les entreprises spécialisées, auxquels s'ajouteraient près de 17 600 emplois d'artisans.

Avec les 1 300 architectes oeuvrant sur le patrimoine, c'est donc un effectif d'environ 86 900 emplois générés par l'activité patrimoniale proprement dite.

Les retombées de la filière touristique

Dans l'attente de données précises, les retombées relevant du secteur du tourisme peuvent très approximativement être situées autour de 177 000 emplois. En y ajoutant celles des industries liées à l'utilisation du patrimoine, évaluées 262 000 emplois, il faut donc retenir un nombre d'emplois indirects situé entre 430 000 et 500 000 emplois.

8-2 Une première approche régionale globale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une première approche globale sur l'impact économique et social du patrimoine à l'échelle d'un grand territoire a été réalisée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à partir des données recueillies sur l'année 2004, et a produit des résultats de grand intérêt, selon l'étude réalisées à l'initiative de l'État et de la Région, par l'Agence régionale du patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les résultats de cette étude, qui renouvellent très largement les connaissances sur ce sujet, ont été jugés suffisamment significatifs pour justifier le développement et l'extension de l'enquête à l'ensemble du territoire national.

Confiée à la même Agence Régionale du Patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur, une nouvelle étude a été lancée en 2007 et devrait apporter une vision cohérente du sujet à l'échelle nationale.

Il a semblé utile dans ce rapport de rappeler les résultats de cette première étude réalisée en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les données recueillies pour l'année 2004.

L'impact social du patrimoine a ainsi été mesuré:

Emplois directs

Les emplois du patrimoine dans les monuments et les sites patrimoniaux :

- au sein des administrations en charge du patrimoine.....1966 emplois
- les guides du patrimoine.....900 emplois

Emplois indirects

Les emplois liés à la restauration du bâti :

- les entreprises.....entre 500 et 750 emplois
- les artisans.....entre 132 et 968 selon les modes d'analyse, chiffres qui restent donc à affiner
- les architectes du patrimoine (exerçant à titre libéral) 27, auxquels il conviendrait d'ajouter leurs collaborateurs
- les emplois liés au patrimoine dans le tourisme...26 595 en considérant d'après les enquêtes de motivation réalisées par la SOFRES, que 34% des dépenses touristiques sont justifiées par le patrimoine
- les autres emplois indirects (enseignement, recherche, communication, édition, etc.) non comptabilisés

En conclusion, on peut estimer qu'en PACA en 2004, le patrimoine représentait entre 48 000 et 50 000 emplois en tenant compte des emplois induits.

L'impact économique du patrimoine :

Recettes liées à l'exploitation du patrimoine

– billetteries.....	2 180 216 entrées payantes	198 163 entrées gratuites
– boutiques et librairies.....	2,1 M €
– visites guidées payantes.....	1,2 M €
– recettes suscitées par l'organisation d'évènements.....	1,2 M €
– autres recettes (parkings, restaurant, locations, etc..).....	environ 1 M €

Impact économique indirect

- les travaux de restauration du patrimoine (montant établi sur la base des informations du Groupeement des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH)) environ 37,6 M € hors taxes
- le tourisme patrimonial (hôtellerie, restauration, commerce, etc..) environ 1 275 M € sur les 7 500 M € comptabilisés pour l'ensemble de l'activité touristique
- les taxes de séjour directement attribuables au tourisme patrimonial, 3,923 M€, ressources directes des communes concernées.
- les financements publics pour le patrimoine en PACA en 2004 toutes collectivités confondues 27 M € pour le patrimoine protégé dont 80% pour l'investissement (gros travaux) et 20 % pour l'entretien.



Vitrail de l'église d'Audincourt (25) Cl. Marc Bottan

9- LE PATRIMOINE, NOUVEL ENJEU DE SOCIETE

9-1 Une vision renouvelée sur le patrimoine

Le patrimoine français est une composant forte de la nation, sur lequel s'est construite une part de son identité. Lui sont attachés des symboles au travers desquels se reconnaissent toutes les strates de la population, quels que soient leurs caractères spécifiques.

Patrimoine public ou patrimoine privé, modeste ou emblématique, chacun a sa part d'appropriation au sein de la collectivité nationale ou locale : le patrimoine est un indéniable facteur de lien social transcendant tous les clivages de la société.

Force est de constater une évolution très sensible de la notion de patrimoine dans notre société. A la notion traditionnelle de jalons de l'histoire, de marqueurs de civilisation, de témoins du génie humain, les monuments sont aussi devenus un élément à part entière du cadre de vie par une appréhension plus globale de leur essence profonde.

Le monument est aujourd'hui signifiant par l'ensemble de ses composantes, signification urbaine de l'édifice public, civil, religieux, militaire ou industriel, signification de la demeure privée ou collective dans le tissu parcellaire urbain ou rural, de la fortification ou de l'équipement industriel dans le paysage naturel ou modelé par l'homme. Il est aussi signification environnementale, volonté d'intervenir sur un milieu propice, et expression de l'évolution du paysage.

La protection au titre des Monuments historiques a tenu compte, mais aussi sensibilisé le public à cette évolution. Là où les actes de protection ne prenaient en considération que la partie la plus immédiatement remarquable d'un édifice, le ministère de la culture s'est engagé dans une approche plus globale et cohérente, dans les mesures de protection les plus récentes, mais aussi par la révision des protections anciennes. Ainsi, les grands domaines sont chaque fois que possible, et en fonction de leur authenticité et de leur intérêt, pris en compte pour toutes leurs parties, y compris leurs communs utilitaires, essentiels à la compréhension de leur fonctionnement.

Les édifices, avec le même regard critique, sont examinés dans leur totalité, structures, distribution et décors, et non plus en distinguant les seuls éléments à caractère « artistique » exceptionnels, générateurs de difficulté de gestion et de cohérence dans leur restauration.

L'impulsion forte donnée par le ministère de la culture depuis plus de vingt ans à la protection des parcs et jardins est sans doute le révélateur le plus remarquable de cette orientation : pour la première fois, la notion de monument historique prend en compte un patrimoine vivant, en régénération permanente, et non plus une œuvre achevée, dont la pérennité passe par le seul maintien ou restauration d'éléments inertes.

Cette approche a considérablement modifié la perception du patrimoine, qui n'est plus considéré par certains comme un simple ornement nostalgique de nos villes ou de nos paysages naturels, mais est devenu un élément d'équilibre dans l'espace vital du citoyen, repère dans des espaces trop souvent banalisés.

Il impose par sa présence une réflexion sur l'aménagement du cadre de vie, s'investit avec force dans les préoccupations du développement durable, et propose au citoyen de s'inscrire dans une démarche véritablement humaniste.

9-2 Le patrimoine comme lien social

Le patrimoine a été longtemps en France le monde des législateurs, des spécialistes, des historiens, des scientifiques, de l'administration et du politique.

Depuis plus d'un demi-siècle, le citoyen s'est largement approprié le patrimoine, a fait siennes la défense et l'illustration de nombre de monuments, de sites ou de quartiers urbains.

On compte quelques grandes associations nationales prestigieuses, rassemblant des citoyens soucieux de la préservation de notre patrimoine ou des propriétaires de monuments historiques, mais aussi quelques associations hors de France attachées au rayonnement de son patrimoine, tel « French Heritage » qui soutient nombre de restaurations de grands édifices en péril, signe de l'importance de ces monuments pour la mémoire universelle.

Des comités de défense et associations de sauvegarde, témoignant d'une réelle sensibilité à cet héritage commun, face aux menaces qui pèsent parfois sur des éléments prestigieux ou inconnus. Aux côtés des grandes associations nationales, c'est une myriade d'associations locales qui se mobilisent autour d'un monument protégé mais oublié ou d'un ensemble ignoré et menacé.

Le mouvement est particulièrement significatif, aujourd'hui, en faveur de la préservation du patrimoine cultuel, confronté à l'affaiblissement de son usage originel.

D'autres enfin se sont regroupés non plus en tant que soutien à l'action publique de protection, mais comme acteurs directs de la conservation et de la restauration du patrimoine. Ainsi sont nés les chantiers de bénévoles, autour d'édifices publics ou privés en péril, souvent modestes, qui mobilisent aujourd'hui l'énergie de milliers de jeunes ou de moins jeunes, parmi lesquels naissent parfois des vocations d'historiens ou de restaurateurs.



Chapelle de Lunéville (54) Cl. Cl. P.Y.Caillaud

10- CONCLUSION

Les besoins en travaux de toutes natures sur les monuments historiques classés s'élevaient à plus de 6 milliards d'euros en 2002 soit en euros constants à plus de 7 milliards d'euros.

En 2007, le besoin global pour les mêmes travaux est de 10, 735 milliards d'euros.

L'augmentation de ce chiffre provient de plusieurs éléments :

- une bien meilleure connaissance de l'ensemble du parc monumental due à un important travail d'études et de regroupement de connaissances sur un certain nombre de monuments
- la prise en compte des départements d'outre-mer où sont édifiés des monuments moins connus mais qui sont assez fragiles et exposés plus qu'en métropole à des conditions climatiques plus agressives
- l'augmentation, bien que très limitée du nombre de monuments classés, accroît nécessairement le besoin de travaux. A l'augmentation du parc s'ajoute le fait que nombre des monuments classés au cours de ces cinq dernières années sont des monuments édifiés à une époque récente (XIX^e et XX^e siècles) dont l'état de conservation se dégrade proportionnellement plus rapidement du fait de l'emploi de matériaux de type nouveau (béton...) que les édifices en pierre des siècles passés.

L'augmentation du besoin global ne signifie donc nullement une absence de prise en compte des besoins précédemment identifiés. En effet de nombreux édifices ont été restaurés au cours des cinq années écoulées. Mais du fait que l'ensemble des besoins n'a pas été couvert la dégradation mécanique se poursuit.

Parmi les propriétaires de monuments classés, l'Etat est celui qui globalement a un besoin de financement le plus élevé du fait que les monuments qu'il possède sont de taille plus imposante et de plus grande complexité.

L'engagement de l'Etat sur une opération à longtemps été perçu comme le gage de son bien fondé scientifique et une garantie de son achèvement, au point qu'il y a quelques années, la notification d'une subvention de l'Etat était – à tort – considérée comme valant autorisation de travaux. Plus prosaïquement, l'engagement effectif des crédits de l'Etat est maintenant attendue par les autres partenaires concourant au financement des travaux, comme la clé de voûte du montage financier, qui détermine le montant et la date de leur propre contribution.

Les « à coups budgétaires », qui ne permettent aucun engagement pluriannuel fiable, sont donc particulièrement préjudiciables au lancement et au déroulement des travaux dans les délais prévus par les calendriers d'opération. L'aléa des financements s'ajoute aux aléas techniques des travaux de restauration et contribue à créer un climat d'incertitude sur ce secteur d'activité hautement spécialisé, qui contraste avec le dynamisme du secteur du bâtiment et compromet le maintien des savoir-faire et des métiers du bâti ancien.

Il ressort du présent rapport que pour assurer une conservation satisfaisante du patrimoine identifié comme menacé, un investissement global de 2 milliards d'euros sur les 5 ans à venir serait nécessaire, confirmant ainsi les estimations des professionnels eux-mêmes, et l'engagement du Président de la République d'attribuer au financement de la restauration des monuments historiques 4 milliards d'euros sur 10 ans.

Aux dégradations liées à l'érosion du temps et aux facteurs climatiques naturels, s'ajoute désormais une forme nouvelle d'usure liée à la mise en valeur et « l'exploitation » des monuments pour la satisfaction du public. Il faut également tenir compte de l'effort à conduire pour organiser, des conditions satisfaisantes d'accueil et d'accessibilité aux publics handicapés compatibles avec la conservation du monument..

La conservation du patrimoine constitue un investissement financier continu dans le temps.

L'étude en cours de réalisation sur les retombées économiques du patrimoine qui sera rendue dans le courant de l'année 2008 démontre au niveau national que l'investissement réalisé pour le maintien en l'état du parc monumental connaît un juste retour économique en maintenant des emplois liés tant au secteur du bâtiment qu'à tous les métiers liés à la valorisation de ce patrimoine, et en contribuant de façon déterminante à la cohésion sociale et à l'attractivité des territoires.

Dans ces conditions, cet effort doit être collectif et ne peut reposer sur le seul financement de l'Etat. L'engagement des collectivités territoriales, ainsi que le développement, encore limité mais encourageant, des mécénats pour la restauration montrent que cette responsabilité est maintenant partagée par la nation toute entière.